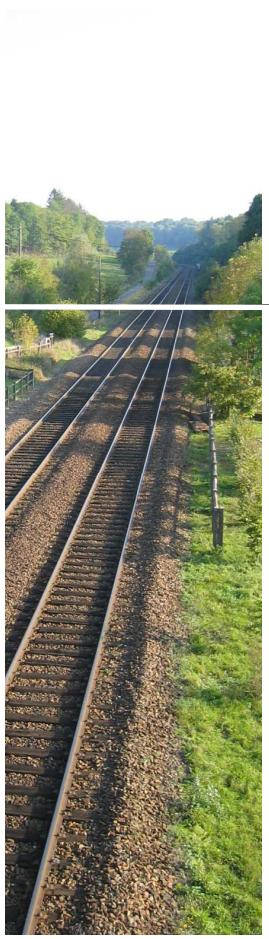

Un cadre de vie

Habitat, urbanisme, services, santé, mobilité, réseaux, culture, environnement

Sommaire : un cadre de vie

Habitat 75

Les éléments de cadrage // 75
La structure du parc de logements // 76
Les actions sur le territoire et concrétisation du PLH depuis 2007 //80

Urbanisme 85

L'information géographique : S.I.G // 85
S.I.G : les données // 87
S.I.G : les besoins recensés localement // 89

Services 91

Les éléments de cadrage // 91
Le projet « *pour un maillage des services en Pays de Langres* » // 91
Le schéma territorial des services // 93

Santé 99

Les éléments de cadrage // 99
L'état des lieux des professionnels de santé // 100
Les besoins actuels et futurs de professionnels de santé sur le territoire // 102
Zoom sur les Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) // 104

Mobilité 105

Les éléments de cadrage // 105
L'offre de transport // 106

Couverture réseaux du territoire 109

La couverture internet // 109
FTTH // 110
3G et 4G // 110

Culture 112

Les éléments de cadrage // 112
Les équipements culturels // 115
La création // 117
La diffusion // 117
Les pratiques amateurs-enseignements artistiques // 119
Patrimoine et savoir-faire // 120
Vers un projet territorial culturel en pays de Langres // 120

Environnement 123

Les éléments de cadrage // 123
Le bilan de la charte pour l'environnement // 124
Les paysages // 125
Les ressources //125

1 Habitat[8]

1.1. Eléments de cadrage

En 2007, le pays de Langres a réalisé un Programme Local de l'Habitat (PLH).
Il reposait notamment à l'époque sur des attentes formulées par les élus pour :

1 - réduire la vacance dans le parc de logement et sauvegarder le patrimoine,
2 - avoir un soutien financier (assainissement collectif ou autonome, réhabilitation ou constructions…),
3 - avoir un appui administratif et technique pour la conception et le montage des dossiers (appels d'offre, documents d'urbanisme, permis de construire, demandes de subventions…),
4 - relancer l'offre de logement locatif,
5 - connaitre l'offre et la demande,
6 - mobiliser des terrains constructibles.

La confrontation du diagnostic réalisé en 2007 et des attentes exprimées a permis de dégager des orientations et un programme d'actions.

Orientations	Principes d'action
Dynamiser la production de logement	Action n°1 : Politique foncière Action n°2 : Soutien au développement de l'offre en logts aidés *Action n°11 : Aide à l'ingénierie*
Poursuivre le renouvellement et l'amélioration de l'offre existante	Action n°3 : Renouvellement et amélioration du parc HLM Action n°4 : Mise en place d'un PIG avec 4 thématiques Action n°5 : Valorisation du parc locatif communal *Action n°6 : FJT/Maison relais/hébergement temporaire*
Améliorer les conditions d'habitat des populations spécifiques (Personnes âgées, jeunes en insertion, ménages en grandes difficultés, …)	Action n°4 : PIG (volet habitat indigne et adaptation) Action n°6 : FJT/Maison relais/hébergement temporaire *Action n°2 : Soutien au développement de l'offre en logements aidés (programmation de logement adaptable)* *Action n°3 : Renouvellement et amélioration du parc HLM (volet adaptation)*
Renforcer l'attractivité urbaine et patrimoniale du territoire	Action n°7 : Valorisation du patrimoine bâti et du paysage Action n°8 : Développement de l'économie touristique Action n°9 : Langres, renforcer la ville centre
Promouvoir un habitat économe en énergie et respectueux de son environnement	Action n°4 : PIG (volet développement durable) Action n°10: Valorisation de la filière bois-énergie *Action n°1 : Politique foncière (AEU)* *Action n°3 : Amélioration du parc HLM (maîtrise de l'énergie)* *Action n°11: Aide à l'ingénierie (Espace Info Énergie)*
Consolider les services aux communes, aux professionnels et aux habitants	Action n°11 : Aide à l'ingénierie (urbaine et habitat) Action n°12 : Organisation de services à l'habitat Action n°13 : Mise en place d'un observatoire du logement

[8] Sources : INSEE, DDT Haute-Marne, Pays de Langres, Observatoire Régional Plan Climat Energie, PLH Grand Langres

1.2. La structure du parc de logements

En 2013, le parc est constitué de 29 864 logements. Les maisons représentent 80,2 % du parc et les appartements 19,3%. Il se compose principalement de résidences principales (74,2%). Les résidences secondaires occupent 12% du parc. Les logements vacants représentent 13,8 % du parc.

Les résidences principales sont occupées à 71% par leur propriétaire (+ 3 points depuis 1999). Aux niveaux régional et national les proportions des propriétaires occupants sont respectivement de 57% et 58%. Le locatif représente 26,6%, dont 12% dans le parc HLM, soit une part moindre qu'en région et en France (22% et 15%).

Le parc de logements du pays de Langres, spécificité du milieu rural, est composé majoritairement de maisons individuelles occupées par leurs propriétaires.

De manière générale, cette tendance à la hausse s'explique par le phénomène de desserrement des ménages. De fait, le nombre d'habitants par logement recule, générant un besoin plus important de logements quand bien même la population diminue.

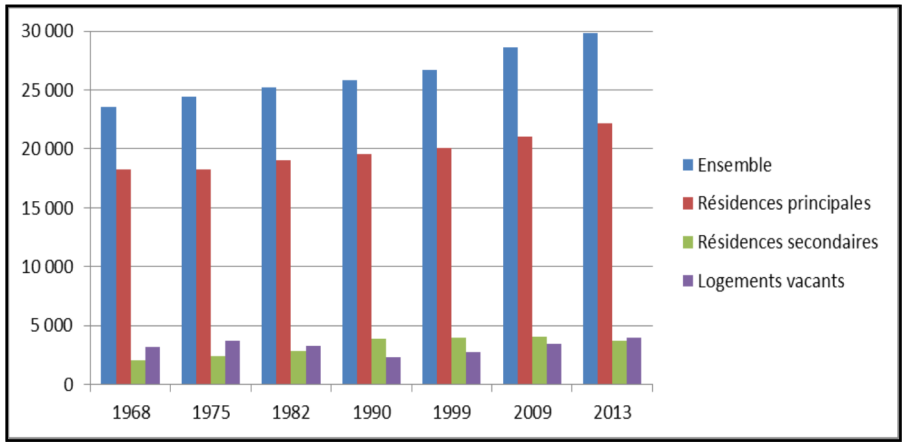

a. typologie

En 2009, les logements de 1 pièce représentent 10% du parc, les logements de 2 pièces 14%, les logements de 3 pièces 25%, les logements de 4 pièces 25%.

Ces catégories de logement voient leur représentativité diminuer depuis 1999 au profit des logements de 5 pièces et plus (26% du parc en 2009, 20 % en 1999). Les logements sont globalement plus grands que sur le territoire national.

Les résidences secondaires sont les plus présentes sur les marges ouest et est du territoire, avec une représentation très souvent supérieure à 20% et 30%.

La zone centrale de Langres, Chalindrey, Val de Meuse est moins concernée par cette large proportion de résidence secondaire, à l'exception des communes de Charmes, Peigney, Saint-Ciergues et Perrancey-les-Vieux-Moulins situées en bordure de lacs.

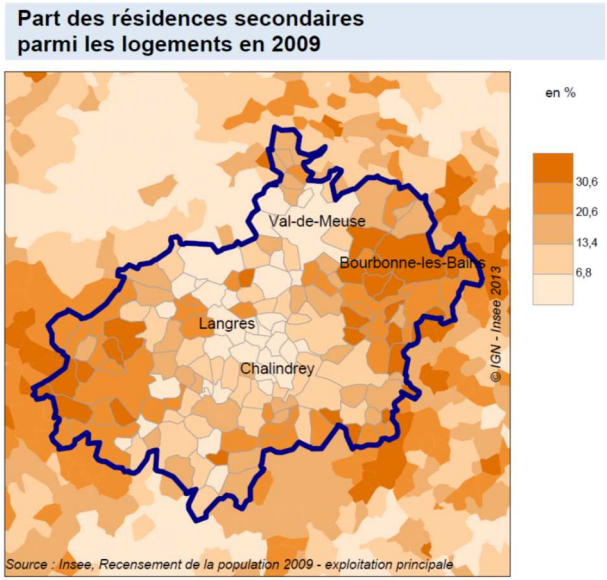

b. répartition et évolution du nombre de logements

Le parc se répartit majoritairement dans les zones urbaines de Langres, Chalindrey et Bourbonne-les-Bains puis dans les bourgs principaux (Rolampont, Fayl-Billot, Val de Meuse, Longeau-Percey), sur les axes routiers majeurs du pays finalement.

Bien que la population du territoire baisse, le nombre de logements a augmenté de plus de 5 000 logements depuis 1968 (production de logement neuf au détriment de la rénovation du parc ancien).

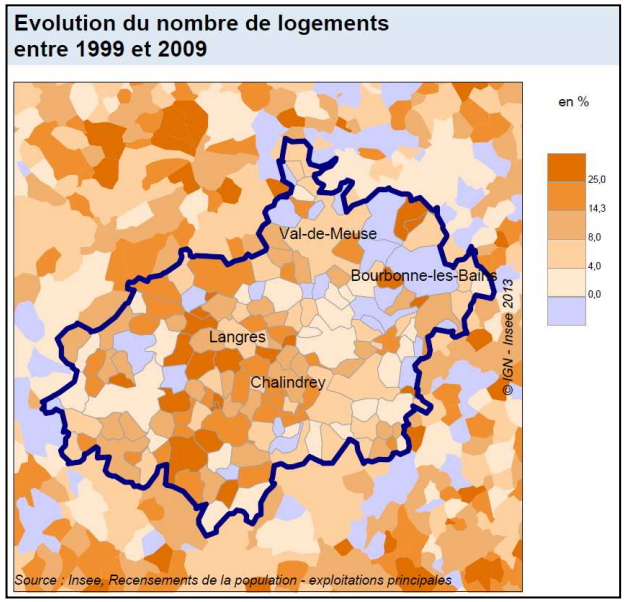

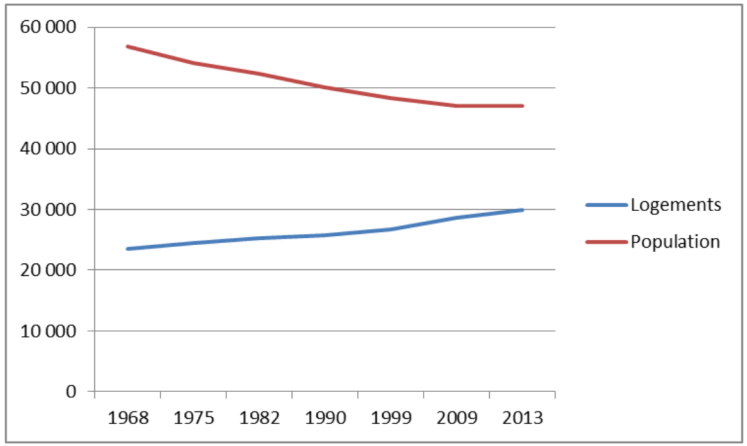

De 1968 à 1990, le rythme d'augmentation du nombre de logements ralentit. Il passe de 0,37% à 0,31% puis à 0,24% du parc par année dans les décennies 60, 70 et 80. A partir de 1990, le rythme s'accélère : il est de 0,34% par année de 1990 à 1999, puis de 0,65% par année de 1999 à 2009.

Le desserrement des ménages fait augmenter mécaniquement le nombre de logements. Le vieillissement de la population, ainsi que l'augmentation des divorces et de la monoparentalité, ont engendré à la fois une progression du nombre de ménages et une réduction de la taille de ces ménages. Par conséquence, les besoins en logements se sont accrus.

c. parc social

Le parc locatif social a augmenté de 2% entre 2005 et 2010 pour passer de 2938 à 2996 logements. Il présente un profil ancien, avec 66% des constructions datant d'avant 1969. Seuls 7 % des logements ont été construits après 2000.

80% du parc HLM du pays de langres se concentre sur Langres (2400 logements pour la ville centre qui représentent 63% des résidences principales). Sur le pays de Langres (hors Grand Langres), le parc locatif a progressé de 13%, témoignant de la volonté des communes de préserver ou générer une petite offre locative (parc loué peu cher qui constitue souvent un palliatif en l'absence de logements sociaux).

Sur la période 2005-2010, le taux de vacance de plus de trois mois a augmenté fortement alors qu'il était particulièrement bas de 2005 à 2009. Il passe de 1% en moyenne de 2005 à 2009 à 7,6% en 2010. Des démolitions (216 logements) dans le parc HLM sur Langres ont ramené la vacance du parc collectif a un taux standard (un peu plus de 3%).

La mobilité dans le parc social est très marquée. De 2005 à 2010, il se porte en moyenne annuelle à 13.7%, supérieur de 1 point au niveau régional et de 4 points au niveau national. Les ventes de logements sociaux locatifs entre 2005 et 2010 sur le pays de Langres sont très faibles : 8 logements vendus seulement en 2007et 2008.

d. parc privé

Le parc privé est ancien ; 74% a été construit avant 1974, année de la première règlementation thermique.

Année de construction du parc privé	Avant 1949	Entre 1949 et 1974	Entre 1975 et 1989	Entre 1990 et 1999	Depuis 2000
Logements construits	61%	13%	15%	4%	7%

Pour comparaison, la part du parc français construit avant 1974 est de 61% et de 71% en Champagne-Ardenne.

Le parc privé est habité à 70% par des propriétaires occupants et à 14% par des locataires. Le taux de vacance y est 15%, soit le double du taux de vacance du parc social. Cette vacance, élevée, est surtout caractérisée par une longue durée pour les 1 649 logements concernés. Le taux de vacance supérieur à 3 ans est deux fois plus élevé qu'au niveau national.

Durée de la vacance du parc privé en 2009	Depuis moins d'1 an	De 1 à 3 ans	Depuis plus de 3 ans
Part de logements vacants	20 %	31 %	49%

e. vacance

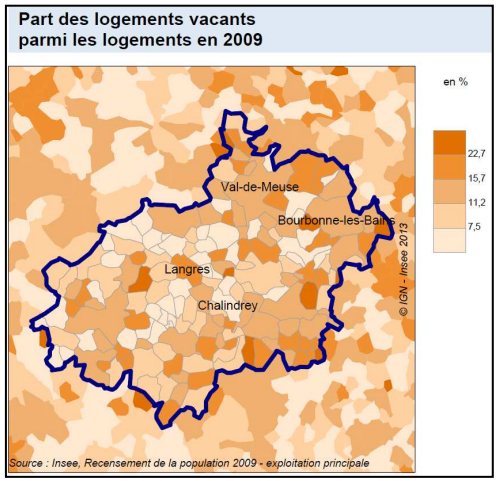

Les logements vacants représentent 13,8% du parc total de logements sur le pays de Langres en 2009 (10% en Champagne-Ardenne, 8,8 % en France métropolitaine).

La vacance endémique traduit un délaissement prononcé du parc ancien.

Le nombre de logements vacants progresse de 1990 à 2011 de 2,8% par année pour passer de 2300 vacants à 3911 en 2011 (58% d'augmentation en 20 ans).

Sur le pôle urbain de Langres, au cours de la période 1999-2010 la vacance a été multipliée par 2,5 pour atteindre 600 logements (soit 16% de la totalité du parc vacant du territoire).

En zone rurale, la vacance a progressé de 8% globalement de 1999 à 2010, mais de façon plus importante en proportion sur la partie est du territoire (15%). Pour autant, la couronne urbaine, dont le taux de vacance est globalement inférieur à 11,2%, a connu une accélération du taux de vacance de 30%.

TOTAL	Dont Collectif	Dont Individuel	T1-T2	T3	T4 et +	Avant 1948	1949-1974	1975-1999	Après 2000
3 911	1200 (31%)	2711 (69%)	1896 (49%)	954 (24%)	1061 (27%)	2920 (75%	489 (13%)	375 (9%)	127 (3%)

Caractéristiques du logement vacant en 2011 sur le pays de Langres

f. foncier et construction neuve

Le constat des élus et des professionnels traduit une détente du marché du logement, à la fois en locatif social et à la fois en accession (revente particulièrement). La difficulté à commercialiser certains lotissements est réelle car la demande en accession se contracte alors que les logements vacants progressent. Les prix pratiqués pour les terrains à bâtir sont très inférieurs à ceux observés aux échelles régionale et nationale et restent parmi les plus bas du territoire national (10 €/m² en 2009 contre 35 €/m² en région et 51 €/m² au national). Sur le pays de Langres, les prix moyens constatés évoluent peu depuis 2006 mais les coûts du foncier sur Langres (acquisition et taxes) incitent une population qui a des moyens limités à construire dans les communes périphériques ou l'offre foncière est incitative.

Prix des terrains à bâtir	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**
Prix au m²	8 €	10 €	9 €	10 €

La consommation du foncier a progressé pour répondre au desserrement et à l'inadéquation offre/demande (traduction par de la construction) :

⇒ + 1%/an de 1999 à 2008 sur le pôle urbain de Langres,

⇒ +1,2%/an de 1999 à 2008 sur la couronne de Langres,

⇒ + 0.9% /an de 1999 à 2008 sur le reste du pays.

Depuis 1968, alors que la population du territoire baisse, l'artificialisation des sols a progressé de 28% sur le territoire du pays de Langres. Cette progression est régulière de 6,4% en moyenne par décennie. C'est-à-dire que dans la dernière décennie l'étalement urbain a consommé 478 000 m², soit 62 terrains de football.

L'indice de construction indique que le rythme de construction est moins élevé qu'en Champagne-Ardenne. La moyenne annuelle entre 2000 et 2009 est de 3.6, (4 au niveau régional).

Pour autant le rythme de construction est dynamique comme en témoigne le nombre de constructions commencées entre 1999 et 2010 pour 1000 logements :

- Pôle urbain Langrois : 60 à 100 logements commencés pour 1 000 logements, soient 34 logements en moyenne par année, alors que la vacance progresse de 48 unités en moyenne par année.
- Couronne urbaine : 120 logements commencés pour 1 000 logements, soient 29 logements en moyenne par année, alors que la vacance progresse de 8 unités en moyenne par année.
- Zone rurale : 60 à 100 logements commencés pour 1 000 logements, soient 112 logements en moyenne par année, alors que la vacance progresse de 15 unités en moyenne par année.

Cela a abouti à la construction de près de 1 900 logements sur le pays de Langres depuis 1999.

On constate aussi une dynamique certaine de l'accession à la propriété grâce au Prêt à Taux Zéro. Le nombre de délivrance de PTZ entre 2000 et 2009 a bondi de 56 %. Il a été accordé en 2009 à 122 ménages, soit à 2,2 % des ménages locataires en droit à le solliciter (5588 référencés en 2009 sur le pays de Langres), comme au niveau national. 71% des accédants à un prêt à taux zéro sont issus du parc locatif privé.

g. émission de GES (Gaz à effet de serre) et consommation énergétique du parc de logements

Le parc résidentiel contribue à hauteur de 8 % des émissions de gaz à effet de serre du pays de Langres (69 117 teq CO2/an sur 794 590 teq CO2/an). Le chauffage est le principal émetteur par usage (à 82,1 %). La facture énergétique annuelle du résidentiel est de plus de 42 millions d'€.

	Chauffage	Cuisson	Eclairage	ECS	Electro-ménager	Froid ménager	autres
Emissions (teq CO2/an)	57 714	1 949	1 499	4 796	1 399	727	2 176
Taux en %	82,1	2,8	2,1	6,8	2	1	3,1

Sur 19 200 logements référencés il apparait que le parc privé du pays de Langres est très énergivore : 97% du parc référencé à une étiquette égale ou supérieure à E.

Etiquette énergétique	A	B	C	D	E	F	G
Répartition du parc de logement			0,4 %	2,6 %	18 %	22 %	57 %

Le chauffage au bois (bûche principalement) reste le mode de chauffage privilégié et traditionnel d'un territoire hautement forestier.

Mode de chauffage	Electricité	Gaz	Fioul	Bois
Répartition du parc de logement	3,8%	16,8%	23,4%	55,9%

On observe une tendance forte en matière d'usage des énergies renouvelables puisque depuis 2008, 40% des constructions neuves sont équipées de générateurs de chauffage utilisant des ENR (géothermie, photovoltaïque, pompe à chaleur, chauffage à bois).

1.3 Les actions sur le territoire et concrétisation du PLH depuis 2007

a. programmes de lutte contre la précarité énergétique et réduction des consommation énergétiques chez les propriétaires occupants

De 2009 à 2013, deux programmes de lutte contre la précarité énergétique ont été mis en place sur le pays de Langres et ont concerné progressivement la totalité du territoire. Au travers des objectifs visés (réduction des émissions de GES, réduction des consommations d'énergies et des factures…) un des buts de ces programmes a été de valoriser les économies d'énergie et la valorisation des énergies renouvelables. Sur l'ensemble des dossiers, force est de constater que cet objectif reste compliqué à traduire dans les faits puisque nombre de bénéficiaires choisissent des solutions de chauffage les moins contraignantes, celle du bois étant la moins onéreuse, mais la plus contraignante.

	AVANT travaux		APRES travaux	
GAZ	10	9,09%	15	13,64%
Electricité	6	5,45%	20	18,18%
FUEL	33	30,00%	23	20,91%
BOIS	61	55,45%	52	47,27%
Dossiers	110	100%	110	100%

Modes de chauffage avant et après travaux dans le PIG 2012-2013

Pour autant, ces programmes rencontrent un succès grandissant, premièrement par la pérennité de la programmation sur le territoire qui laisse le temps à la communication pour produire ses effets (bouche à oreille, appropriation par les entreprises et les élus…), puis par le contexte national qui fait la promotion des économies d'énergies.

Depuis 2009, ce sont 241 logements qui ont été rénovés, générant près de 4,4 millions d'euros de travaux pour les entreprises du pays de Langres, permettant aux propriétaires de réaliser 36% de gain énergétique en moyenne, et réduisant finalement les émissions de gaz a effet de serre de 37% en moyenne. Forts de ces résultats, les élus ont choisi de proroger le PIG Habiter Mieux de 2014 à 2017.

Le territoire dispose ponctuellement de l'Espace Info Energie (permanences sur 3 communes : Langres, Bourbonne–les-Bains et Prauthoy) mais souffre d'un déficit de communication qui limite sa portée auprès des habitants. Le PIG reste la seule action porteuse de sensibilisation aux problématiques d'économies d'énergies pour les particuliers propriétaires occupants.

Parallèlement dans le cadre des PIG de nombreuses visites à domicile ont aussi permis de mettre en place des solutions de maintien à domicile avec la réalisation de travaux d'adaptation du logement.

b. valorisation du parc locatif communal

Dans le cadre du Contrat d'Aménagement 2007-2010 puis du Contrat de Développement Territorial 2011-2014 contractualisés entre la Région Champagne-Ardenne et le Pays de Langres, des aides financières assorties d'une éco-conditionnalité ont permis de rénover une partie du parc de logements communaux des communes de moins de 1 000 habitants : 7 créations et 27 rénovations ont été conduites (1,2 million d'investissement).

En matière d'énergie (et de charge énergétique pour les locataires) il y a des écarts qualitatifs entre les produits livrés. Peu de communes ont opté pour du Bâtiment Basse Consommation (BBC) ou approchant. La majorité des maitres d'ouvrage a rénové dans l'optique de gagner 1 étiquette énergétique, pour atteindre finalement après travaux des étiquettes E ou D (80% des cas).

c. amélioration et renouvellement des offres d'hébergements temporaires et sociaux

La structure principale d'hébergements temporaires du pays de Langres (Foyer des Jeunes Travailleurs) a quitté des locaux qui n'étaient plus aux normes et a dû redéployer son offre de logement dans Langres. Cela se traduit par une réduction de la capacité d'accueil et du suivi « social » des personnes hébergées .

L'association PHILL est devenue aujourd'hui une structure atypique accueillant des publics différents et plus défavorisés mais prenant en compte la totalité des parcours résidentiels.

Elle s'articule autour de deux principaux publics et se décline en plusieurs services.

d. renforcer Langres, ville centre

Face à la perte de population à laquelle est confrontée la Ville de Langres, deux dynamiques ont été initiées depuis 2011-2012 pour relancer l'attractivité de la ville centre en matière d'habitat :

⇒ **une OPAH-Ru en 2014**
Celle-ci doit débuter en mars 2014 afin de réduire la vacance de logements, de remettre sur le marché locatif/vente des logements adaptés à la demande (personnes âgées notamment), de traiter des problématiques de précarité énergétique et d'insalubrité.

⇒ **PLH du Grand Langres**
Actuellement en cours de finalisation, une étude opérationnelle est conduite pour mettre en place un programme local de l'habitat à l'échelle du Grand Langres afin d'avoir une politique intercommunale cohérente en matière d'habitat.

Au-delà de la problématique liée à l'habitat, il existe une prise de conscience de l'affaiblissement du pôle urbain et des menaces quant à l'appauvrissement des fonctionnalités urbaines (commerces, services…).

e. organisation de services à l'habitat

Le Pays de Langres a développé depuis 2010 un **Point Information Logement (PIL)** à l'échelle de son territoire.

Ce site internet met en relation les loueurs (particuliers, bailleurs sociaux, professionnels de l'immobilier, communes et communautés de communes) avec les demandeurs. Depuis son lancement, ce sont presque 1 200 annonces qui ont été publiées par 120 annonceurs et consultées par 26 500 visiteurs (129 000 pages vues, 650 visiteurs en moyenne par mois). Globalement le site propose chaque mois une centaine d'offres de location sur le pays de Langres.

A partir du PIL, le Pays de Langres a mis en place un **observatoire de la location** sur le territoire. Il capitalise des informations sur :

- l'âge et provenance des demandeurs,
- les demandes exprimées (type de logement recherché, motif),
- la typologie des logements proposés à la location,
- la répartition géographique des logements,
- les prix de location.

f. parcours résidentiels dans le locatif

Les données exploitées permettent aussi de matérialiser la mécanique de **parcours résidentiels** sur le territoire et notamment autour de Langres.

Pas les mêmes besoins selon les âges

Les **16-25 ans** recherchent en priorité un appartement de 2 ou 3 pièces sur Langres, ou le Grand Langres et le Pays de Chalindrey. Les **26-35 ans** recherchent appartement et maison de 3 ou 4 pièces, pour moitié d'entre eux sur le Grand Langres. Les **36-45 ans** recherchent d'abord une maison de 4 ou 5 pièces. Les **46-55 ans** recherchent prioritairement des appartements de 3 ou 4 pièces. Les **56-65 ans** recherchent des appartements de 3 pièces, puis 4 pièces pour 38% d'entre eux quand une maison est souhaitée. Quant aux 66 ans et plus, la recherche est axée à 80% vers un appartement de 3 pièces. Un dénominateur commun reste la recherche de logement de 3 pièces.

Motivations de recherche d'un logement locatif

Deux comportements sont à distinguer selon deux catégories de la population. Les 16-55 ans recherchent un logement d'abord pour motif professionnel, avec des gradients dans cette catégorie puisque le motif familial apparait plus nettement chez les 36-45 ans. Les 56 ans et plus sont d'abord guidés par un motif familial (à 50% chez les plus de 65 ans) puis par un motif résidentiel (appartement 3 pièces) pour un tiers d'entre eux.

g. tropisme langrois

Langres et le Grand Langres attirent les nouveaux installés sur le territoire et sont la cible principale des migrations internes au territoire des populations en recherche de logement.

En effet, la régularité est constatée dans toutes les tranches d'âges par le souhait de s'installer à Langres, puis sur le territoire du Grand Langres et dans une moindre mesure sur le Pays de Chalindrey.

Langres attire fortement les 16-25 ans, les 46-55 ans, et les plus de 65 ans. 70% des 65 ans et plus cherchent à loger sur Langres. Les 26-35 ans et les 56-65 ans cherchent sur les Communautés de communes du Grand Langres et du Pays de Chalindrey, à 70% dans les villes et bourgs (y compris le pôle urbain Langrois). 72% des 36-45 ans souhaitent loger sur Langres ou le Grand Langres.

On voit ainsi que le motif professionnel guide la recherche du locatif sur le territoire, d'abord sur Langres, puis dans la périphérie du pôle urbain langrois et sur le secteur de Chalindrey. A tous âges, la Ville de Langres est source d'attractivité, mais particulièrement pour les plus jeunes et les plus âgés. Pour les tranches d'âges médianes 26-45 ans (maison souhaitée), la recherche se fait sur les bourgs équipés du Grand Langres et du Pays de Chalindrey. Les 46-65 ans, selon leur motivation (professionnelle, familiale ou résidentielle) et le type de bien recherché ont les pratiques les moins systématiques.

2 Urbanisme

Depuis 2007, la couverture du territoire par des documents d'urbanisme ne connait pas d'évolution, à l'exception du PLUi de la Communauté de communes du Pays de Chalindrey en cours. De même les réserves foncières n'ont pas connu d'évolutions notables et se situent au même niveau qu'en 2007 :

- ⇒ 126 communes n'ont aucun document d'urbanisme,
- ⇒ 12 communes ont une carte communale,
- ⇒ 3 communes ont un Plan d'Occupation des Sols (POS),
- ⇒ 11 communes ont un Plan Local d'Urbanisme (PLU),
- ⇒ 14 communes (Pays de Chalindrey) sont en train de se doter d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunale (PLUi).

Ainsi, presque trois-quarts des communes du pays de Langres ne sont couvertes par aucun document d'urbanisme, et encore moins par un document de planification.

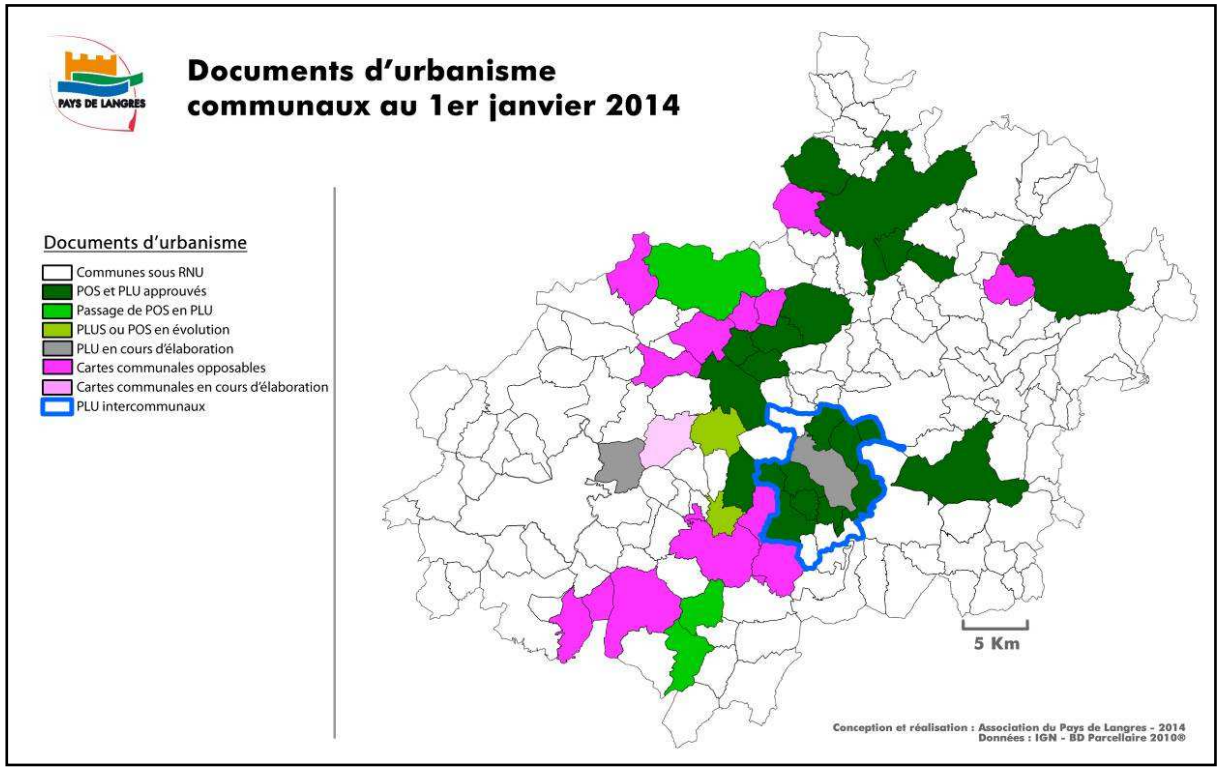

2.1. L'information géographique : S.I.G.

En 2007, à l'initiative du Pays de Langres, le territoire s'est doté d'un Système d'Informations Géographiques (S.I.G).

Articulé autour du projet de l'Encyclopédie Vivante du pays de Langres, il a permis de mettre à disposition, les éléments cadastraux et fiscaux à l'ensemble des communes adhérentes. Basé sur une technologie de cartographie via Internet (web mapping), le service permet la consultation des éléments issus de la base de données (BD) parcellaire de l'IGN (à ne pas confondre avec le cadastre informatisé) auxquels sont couplés les éléments fiscaux et propriétaires de la matrice cadastrale des 265 000 parcelles composant le territoire du pays de Langres.

Cet outil, toujours opérationnel, doit évoluer et proposer d'autres services, d'autres fonctionnalités. Ces évolutions devront répondre aux nouveaux enjeux auxquels le territoire sera confronté. Qu'ils soient structurels ou opérationnels, ces services devront accompagner les décideurs locaux dans leurs besoins d'outils d'analyses et décisionnels. La donnée spatiale est maintenant un élément incontournable et essentiel pour organiser et planifier l'évolution des territoires.

a. l'existant

Lorsque l'on évoque le SIG en territoire de Langres, il faut distinguer plusieurs usages, en fonction des périmètres.
Deux niveaux d'utilisation sont bien définis.

Au niveau de la ville centre, et de la Communauté de communes du Grand Langres :

- un service unifié et regroupé dans un même lieu permet d'alimenter les différentes applications utilisées par les services ;
- sur la base d'un référentiel cadastral, plusieurs modèles applicatifs permettent aux techniciens ou élus d'accéder à un niveau d'information soit en mode "expert", soit en mode "utilisateur", les données étant entièrement administrées par le service SIG mutualisé.

Au niveau des services proposés par le Pays de Langres :

- seule l'application "cadastrale" est à ce jour mise en ligne. Elle ne fonctionne que dans le mode consultation et est entièrement packagée pour en simplifier l'utilisation. A noter que cette application est accessible aux élus via un code utilisateur et un mot de passe délivrés par la structure du Pays de langres.
- des données sont livrées sur demande des collectivités pour la conduite de leurs études d'urbanisme, PLU, PLUi ...

L'ensemble des outils (applications et données) est géré par un même fournisseur (1 Spatial). Plusieurs plateformes matérielles sont disponibles et complémentaires pour administrer, consulter et utiliser les référentiels cartographiques. Les licences logicielles et contrat de maintenance sont gérés par chaque entité ou collectivité et ce, en fonction des différentes acquisitions liées au niveau de compétence de chacun.

L'ensemble du dispositif SIG a été constitué, dès l'origine du projet, en évitant le tuilage et en mutualisant au maximum toutes les composantes du SIG. Que ce soit au niveau des logiciels ou des données, les trois entités principales, que sont la Ville de Langres, la Communauté de communes du Grand Langres ou le Pays de Langres, ont toutes constitué leur patrimoine cartographique en complémentarité les unes des autres. Les modèles de données sont similaires et parfaitement compatibles. La répartition des coûts (acquisition licences, prestations associées, base de données) ayant également fait l'objet d'une attention particulière.

Une quatrième structure, la Commune de Chalindrey, s'est dernièrement équipée. Elle a bénéficié du retour d'expérience et des modèles de données disponibles sur la Ville de Langres et la Communauté de communes. Pour gérer son outil, elle a fait l'acquisition des logiciels identiques en fonction de son niveau de besoins. A ce jour elle exploite des informations cadastrales, réseaux, cimetières et voiries.

b. le bilan financier

Les financements par les fonds FEDER ont permis d'avoir un taux de subvention de 50%.

Equipement matériel et logiciels	66 000 € TTC
Acquisition des bases de données	180 000 € TTC
Fonctionnement et hébergement	30 000 € TTC

Coûts d'acquisition et de fonctionnement depuis le lancement du projet (2004 / 2005)

2.2. S.I.G : les données

Lors de la création du SIG, une attention toute particulière a été portée à l'usage et l'acquisition des différentes bases de données chargées d'alimenter les différents utilisateurs du système.

Trois échelons géographiques ont été identifiés avec trois niveaux d'usage différents:

La Ville de Langres

Le service SIG de la Ville de Langres a développé différents modèles de données en fonction des applications métiers nécessaires à ses besoins de gestion.

A ce jour, les modèles de données sont opérationnels, que ce soit au niveau des réseaux, de la voirie, du patrimoine, de la gestion des cimetières,... Ces modèles de données ont ensuite été transférés dans les applications qui ont été mises en œuvre dans le SIG du Grand Langres ou de la Commune de Chalindrey. Il existe donc une cohérence entre les différentes bases de données développées au niveau du service SIG de la ville et les modèles utilisés par les autres structures.

La Communauté de communes du Grand Langres

En termes d'acquisition de données, la CCGL s'appuie sur les droits acquis par le Pays de Langres pour exploiter les données de références (BD Parcellaire, ..) qui sont intégrées dans le SIG intercommunal.

La CCGL alimente les couches "métiers" à partir des modèles de données développés par le service SIG de la ville.

Elle n'a pas de budget propre pour l'acquisition de bases de données, par contre, elle s'est dotée des équipements (GPS) permettant de relever les différents réseaux qu'elle intègre pour le compte des 35 communes qui composent son territoire.

Le Pays de Langres

En ce qui concerne les référentiels cartographiques, il a été décidé, dès la mise en œuvre du SIG, que le Pays de Langres assurait l'acquisition des bases de données de références issues du RGE (Référentiel à Grande Echelle), commercialisées, entre autre, par l'IGN et qu'a travers la structure Pays, étaient définis des droits d'utilisation en fonction des différents utilisateurs.

Le Pays de Langres a négocié avec l'IGN l'acquisition des bases de données suivantes:

- BD Parcellaire avec comme ayant droit : les communes, les EPCI et le Pays
- BDD Ortho avec comme ayant droit: les communes, les EPCI et le Pays
- BD Adresse avec comme ayant droit : les communes, les EPCI et le Pays
- SCAN 25 avec comme ayant droit: les communes, les EPCI et le Pays

La structure Pays de Langres fait également l'acquisition annuelle des données fournies par les services fiscaux (Fichier MAJIC3) permettant l'intégration des données littérales de la matrice cadastrale dans le SIG.

La gestion des mises à jour des différentes bases de données est également du ressort de la structure. La fréquence est a minima annuelle pour les données fiscales. L'intégration des données dans les différentes plateformes SIG fait l'objet d'une prestation spécifique intégrée dans les contrats de maintenance 1Spatial.

a. référentiel cartographique cadastral

Deux référentiels cadastraux cohabitent dans le SIG.

La première base de données nommée PCI Vecteur est issue de la numérisation du cadastre et est fournie par les services fiscaux. Cette numérisation labellisée DGFIP, n'est possible que par la signature d'une convention liant la collectivité concernée à la Direction Générale des Impôts. Cette convention intègre notamment les modalités de mise à jour ainsi que les modalités d'utilisation de la base de données ainsi constituée. Seulement deux communes sont concernées par cette convention: Langres et Chalindrey.

Pour ce qui est du reste des communes, le référentiel cadastral utilisé est dénommé BD Parcellaire. Cette base de données est délivrée par l'I.G.N. La particularité du département de la Haute-Marne est que cette base de données est entièrement en mode vecteur. La BD Parcellaire est une composante du Référentiel à Grande Echelle (RGE) que commercialise l'IGN.

La différence importante se situe au niveau des objets représentés dans la BD Parcellaire (moins riche) et du niveau de mise à jour des données. En effet, on constate un décalage important entre le niveau réel de fonctionnement du territoire et la base de données délivrée par l'IGN. Dans certains cas, le décalage est supérieur à 2 ans ce qui se révèle être problématique pour un usage quotidien. L'explication en est simple, le décalage est dû aux différents traitements entre la date de mise à disposition des données à l'IGN par la DGFIP et la production finale de la BD Parcellaire. Le process de production nécessite différentes phases de contrôle qui retardent la mise à disposition des nouvelles données.

b. représentation parcellaire cadastrale unique (RPCU)

L'IGN et la Direction générale des finances publiques (DGFiP) se sont entendus sur quatre principes fondamentaux présidant à la constitution de la représentation parcellaire cadastrale unique (RPCU) :

1. continuité des limites des parcelles, des feuilles cadastrales et des limites de communes sur l'ensemble du territoire, en conformité avec la réalité du terrain et les actes réglementaires ;
2. niveau d'exactitude minimum visé équivalent à celui du RGE® ou du plan cadastral, soit au moins le meilleur de l'existant ;
3. disponibilité des limites parcellaires et administratives en mode vectoriel sur l'ensemble du territoire ;
4. cohérence avec les autres couches du RGE® et les autres objets du plan cadastral.

La production effective commencera au deuxième semestre 2014. Un programme de production sera défini chaque année. Pour le département de la Haute-Marne, aucune date n'a été communiquée.

En ce qui concerne le mode de fonctionnement, aucune réponse précise n'est donnée par l'IGN sur la mise en œuvre du RPCU. Le processus de production étant basé sur l'existence du PCI vecteur au niveau départemental, vu que cette base de données est inexistante en Haute-Marne, aucun calendrier n'est disponible. Rappelons que le choix des différents acteurs départementaux (Pays de Langres, Conseil Départemental, SDEHM, ...) s'est porté sur l'utilisation de la BD Parcellaire "vecteur" et qu'en l'état actuel des choses, l'IGN n'a pas défini sa position sur l'avenir, au format vecteur, de cette base de données.

c. R.G.E. de l'IGN

L'État a confié à l'IGN le développement du référentiel à grande échelle (RGE®).

Pour ce faire, il fait appel à ses moyens propres ainsi qu'à des partenariats avec des producteurs principalement de la sphère publique. Le RGE® est constitué de 4 composantes : orthophotographique, topographique et altimétrique, parcellaire, adresse et altimétrique

Dans le cadre de la mise en place du SIG, le Pays de Langres a fait l'acquisition du RGE. Il a acquis les droits d'utilisation de la BD Parcellaire, de la BD Ortho, de la BD Adresse.

Les droits d'utilisations ont été attribués également aux communes adhérentes et à l'ensemble des EPCI.

2.3. S.I.G : les besoins recensés localement

Au-delà des données cadastrales, les communes ont exprimé différents besoins "métiers" : la collecte des informations sur les réseaux d'eau et d'assainissement est principalement concernée. La gestion de cimetières a également été évoquée. La problématique SPANC fait également partie des nouvelles préoccupations des élus locaux ainsi que l'urbanisme à travers les PLUI, le(s) futur(s) SCOT, mais pour certaines communes également la délivrance des permis de construire. Une recherche d'une solution complète de logiciel d'administration de droits des sols (ADS), interfacé avec le SIG est en cours au niveau du Grand Langres (prise de compétence urbanisme en 2015).

D'une manière générale, **on demande une compétence et un service complet** pour les collectivités (administration et gestion des outils, des applicatifs et des bases, création et saisie de données…) pouvant répondre de manière cohérente à ces champs : DT-DICT, gestion SPANC, gestion de cimetière et collecte d'information, collecte des informations des réseaux non affermés (eau, assainissement), détection de réseaux et intégration des données, intégration de données communales et intercommunales existantes (plan de recollement, PLUi…), génération de cartes à la demande, service d'impression "grand format" (plan cadastral, levés topo,...)

A noter que le SDEHM propose, de son coté, un service de gestion de l'éclairage public à destination des communes.

En matière de connaissance et d'**observation territoriale**, on pourra également intégrer dans le SIG les bases de données publiques (libres) produites par la DREAL pour les thématiques habitat, environnement, risques…

Exemple des Dt-Dict

(déclaration de projet de travaux— déclaration d'intention de commencement de travaux

Ce décret est un exemple très intéressant de réforme réglementaire qui a un impact très concret pour bon nombre de géomaticiens. En effet, l'obligation d'enregistrement auprès d'un guichet unique des ouvrages et des travaux des exploitants et des propriétaires de réseaux avec des contraintes de précisions réglementées, a mis en évidence l'importance de disposer d'une information géographique de qualité (précision et exhaustivité). Au-delà des données sur les réseaux, l'obligation de respect de classes de précision a parfois remis en cause la qualité des référentiels cartographiques du SIG. Pour la plupart des collectivités concernées, ce décret a donc été un révélateur qui a conduit à repenser les méthodes de collecte, de traitement et de diffusion de leurs données de réseaux.

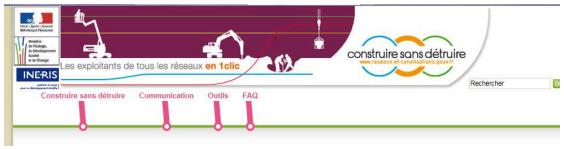

La Communauté de communes du Grand Langres a fait le choix d'offrir ce service à l'ensemble des communes adhérentes. La prestation inclut les levés topos des différents réseaux d'eau et d'assainissement, l'alimentation du portail ainsi que le traitement des dossiers DT-DICT. Pour ce faire la CCGL s'est dotée d'un équipement GPS de précision 10 cm, d'un module logiciel interfacé avec le SIG ainsi que l'ingénierie d'un technicien. L'objectif est d'intégrer l'ensemble des réseaux dans le SIG avec au minimum, une précision de Classe B. En prévision, un détecteur de réseaux (toute nature) est envisagé.

Offre de service du SDEHM

(Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Marne)

Un nouvel acteur vient de se positionner sur une offre à destination des communes. Principalement concernée la gestion de l'éclairage public complétée par un accès à la base cadastrale. Si au niveau de la gestion de l'éclairage public, cette offre de service ne fait pas (plus) partie du projet d'évolution du SIG pour éviter une concurrence inutile, l'accès au cadastre en ligne est en complet tuilage avec l'offre du Pays. Au-delà de cette offre, le SDEHM propose maintenant un service de collecte d'informations sur les réseaux et les cimetières, dont les contours et les modalités ne sont pas encore connus à ce jour.

Le SDEHM intervenant sur la totalité du département, et aucune autre structure identique au Pays de Langres ne proposant de services similaires, il serait judicieux d'étudier une clé de répartition géographique des différentes missions concernant le géoréférencement des réseaux humides et des cimetières. Chaque structure n'intervenant pas au-delà d'un périmètre défini. Vu le volume de données à collecter et à contrôler, surtout sur les réseaux humides, la répartition pourrait être la suivante : le Pays de Langres interviendrait sur les communes composant son territoire, le SDEHM intervenant au nord de ce périmètre. Cela équivaudrait grossièrement à 1/3 pour le Pays de Langres et 2/3 pour le SDEHM.

Si un accord est trouvé dans ce sens, un point capital sera à valider: il concerne le modèle de données qui devra absolument être identique que ce soit sur la partie alphanumérique, que sur la méthodologie de saisie graphique du réseau (tronçons) et ce afin de faciliter les échanges éventuels de données ou le regroupement vers une base de données unique.

Vu que la communauté de communes a déjà réalisé une expérience de plusieurs années sur ce domaine, il serait préférable de s'appuyer sur les modèles utilisés par la CCGL.

A court terme, le territoire va disposer de deux outils cartographiques avec deux catégories d'informations différentes mais complémentaires. Afin d'éviter la confusion auprès des utilisateurs, il est souhaitable d'étudier la possibilité pour chaque entité de délivrer un accès réciproque vers chaque application métier hébergée, peu importe le prestataire.

Les solutions logicielles utilisées par le Pays permettent l'ouverture de données externes grâce à des connecteurs (web services) paramétrés vers le serveur source via des protocoles WFS,WMS conforme aux normes édictées par l'OGC.

De la même manière, ces outils délivrent des accès à des applications tierces via ces mêmes protocoles. A valider si le SDEHM dispose d'un outil ayant les mêmes fonctionnalités avancées.

Constats habitat et urbanisme :

- **Tendance à la construction sur le territoire et peu à la rénovation.**
- **Délaissement de l'habitat ancien. Le parc ancien de faible quantité n'est pas adapté aux demandes.**
- **Le développement de l'habitat traduit un déséquilibre social et une demande d'accession à la propriété en maison individuelle (consommateur de foncier).**
- **Une offre locative se développe dans les bourgs principaux du territoire.**
- **Une pression foncière faible, en concordance avec une demande qui s'essouffle.**
- **Une vacance en progression rapide.**
- **Langres concentre l'habitat collectif et locatif.**
- **Pas de stratégie territoriale ou de planification traduite dans des documents d'urbanisme.**

3 Services[9]

3.1. Les éléments de cadrage

La problématique de la pérennité de l'offre en services et de son maillage à l'échelle du Pays mise en évidence en 2003, a été au cœur du second Projet de pays 2007-2013.

C'est à travers les travaux des différentes commissions du Pays et, notamment de la commission Territoire d'accueil et de celle sur l'emploi qui s'appuie sur le Service Public pour l'Emploi Local, que le champ des services est apparu comme une préoccupation essentielle à prendre en compte.

Les commissions ont mis en évidence des problématiques, orientations et plan d'actions capitalisés dans le projet de Pays 2007-2013. Elus et société civile se sont accordés pour valider l'orientation suivante : **Renforcer le maillage des services pour garantir la proximité, une qualité du cadre de vie et mieux gérer l'accueil et le maintien de la ressource humaine**. Elle a été notamment reprise dans la convention territoriale signée avec l'Etat pour le projet intitulé : **Pour un maillage des services « accueil en Pays de Langres» .**

3.2. Le projet : *« pour un maillage des services en Pays de Langres »*

En 2007, l'Etat lance un appel à projet intitulé : « améliorer les services à la population et leur accessibilité dans un objectif d'accueil de nouvelles populations et de maintien de population » auquel répond le Pays de Langres avec le projet : « Pour un maillage des services « accueil en Pays de Langres » (2007-2013) ». Cette candidature est retenue et se traduit par la signature d'une convention territoriale avec l'Etat d'un montant de 783 480€.

Les actions présentées dans la candidature du Pays de Langres sont :

A. La réalisation d'un schéma territorial des services.
B. La création d'une plateforme des services et de point d'accueil de proximité.
C. La création d'outils numériques (Point Info Service, Point Info Logement).
D. De l'ingénierie et du temps de coordination.

Le projet « Pour un maillage en services accueil en Pays de Langres » vise à assurer une offre de services coordonnée en vue d'accompagner la personne dans son **projet de vie**, prenant ainsi en compte l'aspect professionnel (emploi, formation) et l'aspect personnel (logement, services, vie culturelle et associative…).

[9] *Site internet du Pays de Langres : www.paysdelangres.fr : Actions/ Projets/Projet de Pays 2007-2013/Appel à projet Etat.*

Objectifs

⇒ Fédérer les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'entreprise, afin de mutualiser leurs actions et renforcer les partenariats.

⇒ Créer un espace coordonné d'accueil, de conseils, d'orientation qui prenne en compte le projet de vie (professionnel et personnel) de la population.

⇒ S'approprier l'utilisation des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) pour faciliter l'offre de services et rompre l'isolement.

⇒ Mettre en réseau la ville centre avec les bourgs d'appui afin d'assurer un maillage équitable du territoire.

⇒ Faire connaître et développer les services à la population.

Résultats à atteindre

⇒ Une amélioration de la lisibilité des services existants et de leur accessibilité.

⇒ Une mutualisation des moyens et l'assurance d'une offre de qualité tout en créant des économies d'échelle en regroupant les services au sein d'un même lieu.

⇒ Assurer un accueil et un accompagnement spécifique de qualité pour l'installation de nouveaux habitants.

L'opération visait à terme à doter le pays d'une plateforme et de points d'accueil de proximité. Le premier niveau devait être créé à Langres et être la base d'un maillage s'appuyant sur les neuf bourgs d'appui du territoire.

Relais Services Publics
Votre point de contact avec toutes les administrations

Ces points d'accueil recouvrent **3 niveaux d'informations complémentaires**

⇒ **Travailler et entreprendre** : ce premier axe consiste à informer, orienter, accompagner la population vers l'emploi, la formation et l'insertion. A ce titre, le projet de création d'un Espace Métier sur Langres fournira tous les outils utiles pour renseigner les habitants sur les métiers, le marché de travail, les dispositifs et la création d'activité. Une place particulière sera donnée à l'entreprise, avec le soutien des consulaires et du club d'entreprises, afin qu'elles trouvent des réponses en termes de ressources humaines, de partenariats, de transmission.

⇒ **Habiter et vivre en Pays de Langres** : cet espace a vocation à informer et à conseiller les habitants dans tout ce qui fait leur quotidien : habitat, services, culture, sport, loisirs, etc.. Cet espace s'appuiera sur les outils numériques qui seront créés à l'échelle du pays de Langres.

⇒ **Vivre à l'heure du numérique** : les Espaces Publics Numériques (EPN) et la cellule SIG sur Langres seront des services transversaux qui auront pour objectifs de créer des outils numériques au service des habitants et de créer des liens entre la plateforme et les points d'accueil de proximité.

L'objectif de ces trois niveaux d'informations est de répondre aux attentes de l'habitant et du futur habitant vis à vis d'un « Projet de vie » qui comprend un projet professionnel « Travailler et entreprendre » et un projet personnel « Habiter et vivre en Pays de Langres » dans un milieu rural résolument contemporain « Vivre à l'heure du numérique ».

Il est prévu de créer un espace accueil et d'information de nouvelles populations. Il aura pour mission d'accompagner le nouvel habitant dans ce territoire afin d'assurer une pérennisation de son installation.

Le réseau de points d'accueil de proximité s'appuiera sur des lieux existants : offices de tourisme, maisons des services, cyberbases, locaux de communauté de communes ...

Ces espaces, animés par des agents d'accueil, auront pour fonction l'accueil, l'information et l'orientation des habitants et futurs habitants. Les salariés devront donc avoir une bonne connaissance du territoire, de sa politique d'accueil et de son offre d'accueil, d'où la nécessité de former ces personnes. Une attention particulière sera apportée à l'accessibilité pour personnes handicapées

3.3. Le schéma territorial des services

Afin de construire le projet reconnu par l'Etat, un schéma territorial des services a été réalisé en 2008-2009. C'est un outil d'aide à la décision pour valider le maillage le plus pertinent et identifier les services et structures les plus adaptés à intégrer dans la plateforme et les points d'accueil de proximité. Pour ce faire, le cabinet *Nouveaux Territoires consultants* a été recruté.

Neuf objectifs ont été définis dans le cadre cette étude :

A. La création d'un espace accueil-entreprises
B. La création d'un espace métiers
C. Le développement des Relais d'Assistantes Maternelles et la poursuite de la professionnalisation des assistantes maternelles (RAM)
D. L'amélioration de l'offre d'équipements et des prestations d'accueil scolaire, périscolaire et extrascolaire
E. La préservation et renforcement de l'offre de professionnels libéraux de santé
F. La prévention de la dépendance et l'assurance d'une meilleure prise en charge de la personne âgée
G. La consolidation de la présence locale des services publics
H. Le développement des pratiques culturelles et sportives
I. L'accessibilité renforcée aux services des transports

a. objectif A : création d'un espace accueil-entreprises

L'espace accueil-entreprises se situe dans la plateforme des services de Langres. L'organisation interne de cet espace doit être validée par les différents acteurs. Des négociations sont en cours. L'idée de l'espace visio-conférence est maintenue.

b. objectif B : création d'un espace métiers

Suite à une rencontre avec le Conseil Régional de Champagne-Ardenne, il a été décidé que la Mission Locale de l'arrondissement de Langres portera cet espace métiers. Il sera ouvert au public dès juin 2015.

c. objectif C : développer les Relais d'Assistantes Maternelles et poursuivre la professionnalisation des Assistantes Maternelles (RAM)

L'offre de garde collective est portée par les structures intervenantes suivantes

Territoire concerné	Nom de l'équipement	Nombre de places disponibles
CC du Grand Langres	Micro crèche de Rolampont La Maison de Paul et Lison	9
CC du Grand Langres	Pôle petite enfance	40
CC Auberive Vingeanne Montsaugeonnais	Micro crèche La Farandole	9
CC de la Région de Bourbonne-les-Bains	Multi accueil ADEP	20
CC Auberive Vingeanne Montsaugeonnais	Micro crèche La Petite Récré	9
CC du Bassigny	Halte garderie itinérante La Roulotte des Petits	10
TOTAL		97

d. objectif D : améliorer l'offre d'équipements et les prestations d'accueil scolaire, périscolaire et extrascolaire

Les écoles

Il y a 55 écoles sur le pays de Langres dont 15 écoles qui ne comportent qu'une seule classe et 37 écoles qui ont moins de quatre classes. Le pays de Langres compte au total 185 classes dont 3 CLIS soit 3 736 élèves. Les Communautés de communes d'Auberive-Vingeanne-Montsaugeonnais, Vannier Amance, Pays de Chalindrey et du Bassigny ont la compétence scolaire.

Les collèges sur le pays de Langres : 7 collèges publics et 1 collège privé

Territoire concerné	Nombre de collège	lieu	statut
CC du Pays de Chalindrey	1	Chalindrey	public
CC Auberive Vingeanne Montsaugeonnais	1	Prauthoy	public
CC de la Région de Bourbonne-les-Bains	1	Bourbonne-les-Bains	public
CC Vannier Amance	1	Fayl-Billot	public
CC du Grand Langres	3	Langres	2 publics, 1 privé
CC du Bassigny	1	Montigny-le-Roi	public

Les lycées sur le pays de Langres : 2 lycées

CC du Grand Langres : Lycée polyvalent Denis Diderot

CC Vannier Amance : Lycée professionnel agricole horticole de Fayl-Billot

Structuration des acteurs : les réseaux d'écoles rurales

- Réseau des écoles rurales de Chalindrey : Ecoles concernées : Chalindrey, Le Pailly, RPID Culmont/Torcenay.
- Réseau d'Ecoles Rurales de la Vingeanne : Ecoles concernées **:** Ecoles Cohons, Longeau, Villegusien, R.P.I. Heuilley-Cotton - Heuilley le Grand.
- Réseau d'Ecoles Rurales de la Vingeanne : Ecoles concernées : Ecoles Cohons, Longeau, Villegusien, R.P.I. Heuilley-Cotton - Heuilley le Grand.
- Réseau d'Ecoles Rurales du Montsaugeonnais : Ecoles concernées : Chassigny, Cusey, Esnoms au-Val, Prauthoy, Vaux / Aubigny.
- Réseau d'Ecoles Rurales du Pays Vannier : Ecoles concernées : Bussières les Belmont, Fayl-Billot, RPI Anrosey - Guyonvelle – Laferté / Amance, R.P.I Chaudenay - Corgirnon, RPI Haute-Amance, RPI Poinson-les-Fayl – Pressigny.

Les services péri et extrascolaires

Nombre d'enfants concernés

CC du Pays de Chalindrey : 75 familles, soit 111 enfants (données 2012)

Nombre de contrats éducatifs locaux (CEL)

En continuité des projets d'école, le CEL met en place des activités culturelles, artistiques, sportives et de loisirs afin de permettre à tous et à chacun de s'épanouir et de s'intégrer au sein d'un groupe.

1 CEL sur la CC du Pays de Chalindrey,

1 CEL sur la CCAVM,

1 CEL sur le Pays Vannier.

Nombre de contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS)

1 CLAS sur la CC du Pays de Chalindrey.

Nombre d'accueils péri scolaires

Tableau ci-contre

Nombre d'accueil de loisirs sans hébergement

1 accueil de loisirs sans hébergement sur la com com du Pays de Chalindrey, enfants accueillis entre 4 et 11 ans.

Structures intervenantes CIAS Avenir à Chalindrey

ORGANISATEURS	LIEUX	- de 6 ans	de 6 à 11 ans	de 12 à 17 ans
La Montagne	Auberive			
La Montagne	Longeau	20	60	20
La Montagne	Sts-Geosmes	20	40	5
	Villegusien	10	20	20
ADMR 4 vallées	Auberive	5	7	
	St-Loup/Aujon	2	10	
Club jeunes bourbonnais	Bourbonnes les Bains	10	14	36
	Parnoy en Bassigny	6	8	
CIAS Avenir	Chalindrey	17	56	
	Chaudenay	11		
	Culmont	38	17	
	Heuilley le Grand		16	
	Le Pailly	32	12	
	Torcenay		32	
A.C.C.E.S.	Champsevraine	5	30	5
	Fayl-Billot	15	25	25
La Grande Récré	Chassigny	5	7	
	Cusey	10	25	
	Prauthoy	20	28	
	Vals des Tilles	20	30	
	Vaux s/s Aubigny	25	45	
Communauté de Communes Vannier-Amance	Fayl-Billot	30	42	
	Laferté/Amance	8	12	
Foyer rural	Rolampont	16	24	12
Communauté de Communes du Bassigny	Val de Meuse	12	13	
	Provenchères/Meuse	6	6	

e. objectif E : Préserver et renforcer l'offre de professionnels libéraux de santé

Offre de santé*

Offre de service en direction des personnes handicapées

Structures intervenantes :

Bourbonne-les-Bains, ESAT Montletang

Association des paralysés de France, délégation de Haute-Marne,

Maison départementale des personnes handicapées de Haute-Marne

Santé hospitalière

Nombre d'hôpitaux sur le pays de Langres : 2

CC de la Région de Bourbonne-les-Bains, hôpital de Bourbonne-les-Bains

CC Grand Langres, hôpital de Langres

Offre thermale

CC de la Région de Bourbonne-les-Bains, Bourbonne-les-Bains, Les thermes

Etendue sur plus de 4 000m², la station thermale de Bourbonne-les-Bains, conventionnée rhumatologie (arthrose, ostéoporose, fractures, rhumatismes) et voies respiratoires (rhinites, rhino-pharyngites, sinusites...), traite toutes les affections osseuses, les syndromes douloureux, les fractures et séquelles de traumatismes, ainsi que les affections chroniques des voies respiratoires

* Se référer à l'état des lieux « Santé » page 99.

f. objectif F : Prévenir la dépendance et assurer une meilleure prise en charge de la personne âgée

Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

CC Grand Langres, 1 SSIAD à Langres, hôpital de Langres
CC de la Région de Bourbonne-les-Bains, 1 SSIAD à Bourbonne-les-Bains
CC Vannier Amance, 1 SSIAD à Fayl-Billot

Capacités d'hébergements collectifs sur le pays de Langres : 6 structures médicalisées habilitées aides sociales

Territoire concerné	Nom de l'établissement	commune	statut	Capacité totale
CC de la Région de Bourbonne-les-Bains	Hôpital Local- Maison de retraite	Bourbonne-les-Bains	public	130
CC de la Région de Bourbonne-les-Bains	Unité de soins longue durée	Bourbonne-les-Bains	public	32
CC du Grand Langres	Centre hospitalier EHPAD de Langres	Langres	public	143
CC du Bassigny	Foyer Logement La Providence	Montigny-le-Roi	public	74
CC Vannier Amance	EHPAD Au Brin d'Osier	Fayl-Billot	public	105
CC Auberive Vingeanne Montsuageonnais	EHPAD Saint Augustin	Percey le Pautel	Privé non lucratif	77
TOTAL				561

Structuration des acteurs

Le réseau gérontologique regroupe un ensemble d'intervenants autour d'une **personne âgée dépendante**. Ces professionnels aux compétences complémentaires sanitaires et sociales coordonnent leurs actions au sein d'un réseau de santé.

L'objet du réseau est d'apporter une réponse adaptée aux besoins des personnes âgées dépendantes désirant vivre à domicile en assurant une prise en charge globale (sanitaire+sociale) et coordonnée en permettant le maintien à domicile dans des conditions sanitaires et sociales optimales.

Au sein du réseau, on retrouve des professionnels de santé libéraux médicaux et paramédicaux, un hôpital de proximité (hôpital local, centre hospitalier) et un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et une assistante sociale.

Sur le territoire de la CC Bourbonne-les-Bains, c'est le réseau gérontologique GERONTIS.

Sur le territoire de la CC Grand Langres, c'est le CLIC Sud Haute-Marne.

g. objectif G : consolider la présence locale des services publics

Les Maisons de services en pays de Langres : nombre de Relais de Services Publics labellisés (RSP) : 4

Prauthoy (Communauté de communes Auberive-Vingeanne-Montsaugeonnais),
Montigny-le-Roi (Communauté de communes du Bassigny),
Chalindrey (Communauté de communes du Pays de Chalindrey),
Fayl-Billot (Communauté de communes Vannier-Amance).

Maître d'ouvrage des RSP :

les communautés de communes

	RSP de Chalindrey	RSP de Prauthoy	antenne de Longeau	RSP de Montigny	RSP de Fayl-Billot
date de labellisation	17/05/2013	23/06/2012	non labellisée	08/06/2011	25/06/2013
nom de l'animatrice titulaire	MEOT Mélodie	CLOSS Emilie		COLIN Emmanuelle	AMET Virginie
		BARBE Karine			
nom de la remplaçante	FOLLOT Justine	Joêlle DECOK		FOURAIN Arnaude	BOURDEAUX Laura
horaires et jours d'ouverture	**Lundi** 8h30 -12h30 sur rendez-vous 13h30 -17h30 **Mardi** 13h30 -17h30 **Mercredi** 9h -10h sur rendez-vous 13h30 -17h30 **Jeudi** 8h30 -12h **Vendredi** 13h30 -17h	**Lundi :** Fermé **Mardi** 9h-12h / 13h30-19h **Mercredi** 9h-12h / 13h30-17h30 **Jeudi** 9h-12h / 13h30-19h **Vendredi** 9h-12h / 13h30-17h	**Lundi :** 9h30-12h15 / 13h45-17h **Mardi :** 9h30-12h15 / 13h45-17h **Mercredi :** 9h30-12h15 / 13h45-17h **Jeudi :** 9h30-12h15 / 13h45-17h **Vendredi :** 9h30-12h15 / 13h45-17h **Samedi :** 9h30-12h	**Lundi :** 9h-12h **Mardi :** 9h-12h / 14h-17h **Mercredi :** 9h-12h / 14h-17h **Jeudi :** 9h-12h / 14h-17h **Vendredi :** 9h-12h	**Lundi :** 13h/18h **Mardi :** 9h/12h – 13h/18h **Mercredi : fermé** **Jeudi :** 9h/12h – 13h/18h **Vendredi :** 13h/16h
liste des organismes tenant des permanences	Habitat et développement Chambre des métiers France Alzheimer	Circonscription d'Action Sociale : Assistante Sociale + PMI Mission Locale CAF France Alzheimer CIDFF Association « Amitié Parents d'enfants décédés »	ADAPAH Espace Info Energie CIDFF Association « Amitié Parents d'enfants décédés »	ADAPAH ADMR CCI (sur demande) CIDFF (sur demande) Espace Info Energie Habitat et Développement HAMARIS Mission Locale MPPL (sur demande) TREMPLIN (sur demande) Secours catholique	Mission Locale circonscritpion d'action sociale de Langres

Points services en attente de labellisation

La Commune de Rolampont a également déposé une demande de labellisation pour le site de Rolampont.

La Communauté de communes Auberive-Vingeanne-Montsaugeonnais a déposé une demande d'avenant à sa convention initiale afin que l'antenne du RSP de Prauthoy située à Longeau soit intégrée dans la labellisation du RSP.

Points services non labellisés

Multiservices d'Auberive, PAPI à Bourbonne-les-Bains, CCAS de Langres, CIAS du Bassigny, CIAS de Chalindrey

Plateforme des services de Langres

Ce projet devait initialement regrouper Pôle Emploi, la Mission Locale de l'arrondissement de Langres, l'espace métier et l'espace accueil-entreprises.

Pôle Emploi étant revenu sur sa décision d'investir les lieux, le projet a évolué. L'esprit de plateforme des services est maintenu mais dorénavant le projet regroupera la Mission Locale de l'arrondissement de Langres, l'Association du Pays de Langres devenue PETR, et des associations en lien avec le champ des services à la personne.

h. objectif H : développer les pratiques culturelles et sportives

Territoire concerné	Nombre d'équipements
CC du Bassigny	50
CC du Grand Langres	139
CC Auberive Vingeanne Montsaugeonnais	91
CC de la Région de Bourbonne-les-Bains	47
CC du Pays de Chalindrey	33
CC Vannier Amance	64
TOTAL	424

Nombre d'équipements sportifs sur le territoire du pays de Langres

Équipements culturels : se référer à l'état des lieux « culture » page 112.

i. objectif I : une accessibilité renforcée aux services des transports

Se référer à l'état des lieux « mobilité » page 105.

Constats services :

- **Une prise en compte des objectifs définis dans le schéma des services par les élus du territoire.**
- **Une nécessité d'aller encore plus loin pour mettre en réseau les dispositifs en place.**
- **Poursuivre le déploiement des services dans des champs définis (tel que la santé par exemple).**

4 La santé[10]

4.1. Les éléments de cadrage

Le Conseil Régional de Champagne Ardenne, le Conseil Général de Haute-Marne, l'ARS Champagne Ardenne, l'Ordre National des Médecins ont été contactés et une liste exhaustive des dispositifs existants a été établie.

Plusieurs objectifs ont cadré la démarche :

⇒ connaître les besoins actuels et futurs en ce qui concerne les professionnels de santé pour chaque communauté de communes,

⇒ connaître les perceptions de chaque personne interviewée quant aux Maisons de Santé Pluridisciplinaires,

⇒ appréhender leurs avis quant à l'éventuelle mise en place d'une politique santé à l'échelle du territoire,

⇒ recevoir leurs conseils à propos de cette mise en place (Comment être efficient et pertinent ?).

L'échantillon était composé d'élus et de professionnels de santé. L'objectif initial était de rencontrer un élu et un professionnel de santé sur chaque territoire. Certains élus étant eux-mêmes professionnels de santé en exercice ou récemment retraités, ils ont donc été considérés comme à la fois élu et professionnel de santé. Par ailleurs, la Communauté de communes Auberive-Vingeanne-Montsaugeonnais (CCAVM) n'ayant pas la compétence « santé », il a été décidé de rencontrer un élu de chaque commune ayant un professionnel de santé implanté.

Voici le détail des personnes rencontrées en fonction de leur statut et des différentes communautés de communes :

Communautés des Communes	Elus	Techniciens collectivités	Professionnels de santé	Elus/professionnels
Grand Langres	0	0	0	1
Bassigny	0	0	0	1
Région de Bourbonne	1	1	1	0
Vannier Amance	1	1	2	0
Pays de Chalindrey	1	1	0	0
Auberive Vingeanne Montsaugeonnais	3	0	0	0

[10] *Sources :http://www.conseil-national.medecin.fr/ http://medecin.portail-medical.com/ http://www.ffmps.fr/index.php/definitions/quest-ce-quune-maison-de-sante-et-un-pole-de-sante*)

4.2. L'état des lieux des professionnels de santé

Il s'agit de dresser une photographie de la santé sur le territoire :
Quels professionnels de santé exercent sur le pays de Langres ? Où exercent-ils ? Quelles spécialités ? Comment exercent-ils : de manière indépendante ou regroupés au sein d'une structure commune ?

CC du BASSIGNY : Une maison de santé pluridisciplinaire (MSP) est fonctionnelle depuis début 2015 à Montigny-le-Roi. Elle est composée de 3 médecins généralistes, 2 kinés, 4 infirmières libérales, une infirmière coordinatrice, 1 podologue, 1 psychologue en vacation, 1 diététicienne.
La MSP comptera également un cabinet dentaire et une dentiste devrait bientôt arriver.
En outre, 1 service qui réalise des fonds d'œil sera disponible aux patients ponctuellement.
L'ensemble des professionnels de santé implantés sur cette communauté de communes sont regroupés au sein de cette MSP.

CC de la REGION DE BOURBONNE :Une maison de santé pluridisciplinaire est actuellement en construction à Bourbonne-les-Bains. Elle est opérationnelle depuis janvier 2015. La MSP est composée de 4 médecins généralistes (dont 3 qui vont rentrer de manière certaine) le 4ème est en cours de recherche, 1 cabinet dentaire pour trois dentistes. Trois infirmières libérales, un cabinet de Kiné pour deux kinés, un laboratoire, un gérontologue, un bureau partagé pour le médicosocial (ADMR), un psychologue.
Outre cette MSP, l'hôpital de Bourbonne-les-Bains accueille naturellement des professionnels de santé.
Par ailleurs, 6 médecins « thermalistes » viennent lors de la saison des thermes. Certains (une minorité) font d'ailleurs des consultations de médecins généralistes.
Enfin, 1 gynécologue exerce à Bourbonne-les-Bains sans être rattaché à la MPS.

CC de VANNIER AMANCE : Il existe une maison de santé pluridisciplinaire à Fayl-Billot opérationnelle depuis décembre 2013. Cette MSP est composée de 2 médecins généralistes, 1 cabinet de dentiste avec deux dentistes qui alternent, 1 podologue, 1 orthophoniste, 1 cabinet de kinésithérapie, 1 permanence ponctuelle mais régulière d'un psychologue, 1 salle d'urgence, 2 infirmiers libéraux.
Des secrétaires médicales assurent l'accueil et l'administratif.
Il existe 2 médecins généralistes non rattachés à la MSP : 1 à Varennes-sur-Amance et 1 à Fayl-Billot.

CC du PAYS DE CHALINDREY : Sur le territoire de cette communauté de communes, il n'existe pas de maison de santé. En revanche, il existe un cabinet médical regroupant deux médecins généralistes, associés au moyen d'un groupement d'intérêts et de moyens avec d'autres professionnels de santé. Ces professionnels travaillent donc ensemble, en mutualisant. Bien que ce cabinet médical ait reçu les financements d'une maison de santé pluridisciplinaire, il ne respecte pas pour autant le cahier des charges d'une MSP, qui s'est alourdi par la suite. Ainsi, le cabinet médical n'est pas réellement une MSP, au sens des MSP ainsi créées aujourd'hui sur les autres CC.
Sur l'ensemble de la CC, on compte 4 médecins généralistes, 1 dentiste, 3 kinés, 3 infirmières libérales, 1 orthophoniste, 1 psychothérapeute, 1 psychologue.

CC AUBERIVE VINGEANNE MONTSAUGEONNAIS :
Longeau : Il existe 1 maison des services médicaux à Longeau, opérationnelle depuis le 1er février 2014. Il n'y a pas d'autres cabinets de médecins indépendants, que ce soit généralistes ou spécialistes sur Longeau. Cette maison médicale est composée de 2 médecins généralistes, 2 infirmières libérales, 2 orthophonistes. Un kiné a commencé à exercer son activité à compter du 1er janvier 2015.

Vaux sous Aubigny: Il n'existe pas de MSP à Vaux-sous-Aubigny. Il n'existe pas de maison médicale. Néanmoins, les professionnels de santé sont relativement regroupés au sein du village. En outre, un projet de construction est en cours pour accueillir deux kinés. A Vaux-sous-Aubigny, voici les professionnels de santé qui exercent :
2 médecins généralistes qui travaillent à mi-temps dans le même cabinet, 1 gynécologue, 1 ophtalmologue, 2 infirmières libérales.

Auberive : Il existe 1 médecin généraliste à mi-temps mais cette professionnelle de santé va peut-être s'installer à temps plein à Vaux-sous-Aubigny.

CC du GRAND LANGRES :

Il n'y a pas de MSP sur le Grand Langres. A noter qu'il existe une bonne coopération entre les libéraux et l'hôpital.
Les médecins généralistes sont au nombre de 7 à Langres, 1 à Neuilly L'Evêque et 3 à Rolampont.

Les médecins spécialistes

	Nombre de Professionnel de santé
Allergologue (Langres)	1
Anesthésie - réanimation (Langres)	3
Angéiologue (Langres)	1
Cardiologue (Langres)	3
Chiropracteur (Langres)	1
Chirurgie orthopédique et traumatologie (Langres)	1
Chirurgien (Langres)	1
Chirurgien Général (Langres)	2
Dentiste / chirurgien-dentiste	13
Langres	10
Rolampont	1
Saint Geosmes	2
Diabétologue (Langres)	1
Diététicienne (Langres)	1
Endocrinologue (Langres)	1
Gastro-entérologues (Langres)	1
Gériatre / Gérontologue (Langres)	2
Gynécologue (Langres)	1
Gynécologue Obstétricien (Langres)	3
Masseur-Kinésithérapeute	14
Langres	7
Neuilly L'Evêque	1
Rolampont	1
Saint Geosmes	5
Médecin interne (Langres)	1
Neurologiste (Langres)	1
Ophtalmologue (Langres)	1
Orthophoniste	4
Langres	3
Saint Geosmes	1
Orthoptiste (Langres)	1
Ostéopathe (Langres)	4
OTO-RHINO-LARYNGOLOGUE (Langres)	1
Pédiatre (Langres)	1
Pneumologue (Langres)	1
Langres	1
Podologue	5
Langres	4
Saint Geosmes	1
Psychiatre (Langres)	3
Psychologue et / ou psychothérapeute (Langres)	11
Radiologue (Saints-Geosmes)	5
Total général	**89**

4.3. Les besoins actuels et futurs de professionnels de santé sur le territoire

CC du Bassigny

Il semble qu'il n'y ait pas de besoin avant au moins 5 ans. En revanche, dans les 5 à 10 ans, il y aura un grand renouvellement des actuels professionnels de santé.

Par ailleurs, une infirmière libérale part en retraite dans un 1 an.

En fonction de l'arrivée ou non du dentiste, il y aurait peut-être le besoin de recruter un dentiste.

CC de la Région de Bourbonne-les-Bains

La CC de la Région de Bourbonne-les-Bains recherche actuellement des professionnels de santé. La situation est d'ailleurs jugée préoccupante par certains élus et professionnels rencontrés. En effet, parmi les 3 généralistes entrant dans la MSP (4 places disponibles), 2 sont déjà en retraite et le troisième le sera bientôt.

A l'instant T, il y a donc 4 médecins généralistes à rechercher.

Par ailleurs, il y a une inconnue quant à l'âge des médecins thermalistes, dont certains exercent également en tant que généralistes.

En outre, l'hôpital de Bourbonne-les-Bains recherche un médecin spécialiste en rééducation fonctionnelle et un médecin gériatre.

Enfin, les thermes de Bourbonne-les-Bains recherchent un kiné.

Bilan : 4 médecins généralistes, 2 médecins spécialistes et 1 kiné en recherche actuellement.

CC Vannier-Amance

Le médecin indépendant de Fayl-Billot a 65 ans et son départ à la retraite est imminent.

Un projet de recrutement d'un 3ème généraliste au sein de la MSP est d'ores et déjà en cours. Ce sont les deux médecins déjà installés dans la MSP qui sont chargés de ce recrutement. Il pourra ainsi faire face au départ du médecin indépendant.

1 infirmière libérale va partir dans très peu de temps à la retraite mais son remplacement n'est pas un motif d'inquiétude.

La MSP cherchent à faire venir des spécialistes de Dijon de manière ponctuelle.

CC du Pays de Chalindrey :

Il n'y a pas de besoin de professionnels de santé sur la communauté de communes avant une dizaine d'années. A l'image du Bassigny, il s'agira alors d'un grand renouvellement, qu'il faudra nécessairement anticiper.

CC Auberive-Vingeanne-Montsaugeonnais :

Longeau :

Il n'y a pas de besoins urgents. Pour autant, avec la possibilité d'étendre les locaux, l'idée est d'accueillir des médecins spécialistes qui pourraient être :

- Un phlébologue qui viendrait ponctuellement (venant de Dijon),
- 1 psychiatre ou 1 psychologue.

Vaux-sous-Aubigny :

Ils vont bientôt rechercher un kiné qui viendrait lorsque les travaux de construction seront terminés.

1 gynécologue part en retraite dans 2-3 ans, tout comme l'un des deux généralistes mais peut être sans besoin de recherche puisque celle à mi-temps prendrait un temps plein.

L'ophtalmologue part également en retraite dans 2 ou 3 ans.

Auberive :

Dans l'hypothèse où la médecin généraliste actuellement à mi-temps sur Auberive arrêterait au profit d'un temps plein sur Prauthoy dans 2-3 ans, il y aura certainement le besoin de conserver une antenne médicale sur Auberive.

CC du GRAND LANGRES :

Généralistes :

A Langres, les généralistes ne risquent pas de partir en retraite avant au moins 5 ans.

A Neuilly l'Evêque, le médecin généraliste a plus de 60 ans donc le besoin sera réel dans 2-3 ans.

A Rolampont les trois généralistes ont « la cinquantaine », donc le besoin sera effectif dans une dizaine d'années. A noter qu'il existe un projet de maison de services médicaux sur Rolampont, de la même manière qu'il en existe sur Longeau.

Spécialistes :
Le gastroentérologue part en retraite en 2015, tout comme le diabétologue.
A l'hôpital, l'un des chirurgiens anesthésistes a 63 ans donc le besoin est imminent.
Le gynécologue a 60 ans.

Sinon, un certain nombre de spécialistes seront en retraite dans une dizaine d'années.

Il faut bien mettre en évidence que les besoins peuvent être plus importants étant donné que nous manquons d' informations notamment sur les dentistes, les psychologues et sur Saints-Geosmes.

Sur Langres, il est important de préciser que le nombre de médecins généralistes s'est considérablement réduit depuis 10 ans. Il se pourrait donc bien que le besoin de médecins généralistes, tout comme les spécialistes, dépasse le simple renouvellement des départs en retraite pour « désengorger » certains professionnels, aux patientèles conséquentes et engendrant des délais importants.

En ce qui concerne les spécialistes, la problématique des recrutements et renouvellement de ces professionnels de santé s'inscrit dans une équation plus large en étant intrinsèque au devenir des hôpitaux du sud haut marnais.

A noter également le projet de maison de santé à Langres, qu'il faudra suivre.

4.4. Zoom sur les Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP)

La maison de santé est une personne morale constituée entre des professionnels médicaux, auxiliaires médicaux ou pharmaciens.

Ils assurent des activités de soins sans hébergement de premier recours au sens de l'article L. 1411-11 et, le cas échéant, de second recours au sens de l'article L. 1411-12 et peuvent participer à des actions de santé publique, de prévention, d'éducation pour la santé et à des actions sociales dans le cadre du projet de santé qu'ils élaborent et dans le respect d'un cahier des charges déterminé par arrêté du ministre chargé de la santé.

Le projet de santé est compatible avec les orientations des schémas régionaux mentionnés à l'article L. 1434-2. Il est transmis pour information à l'Agence Régionale de Santé. Ce projet de santé est signé par chacun des professionnels de santé membres de la maison de santé. Il peut également être signé par toute personne dont la participation aux actions envisagées est explicitement prévue par le projet de santé.

Pour être reconnue maison de santé pluridisciplinaire et bénéficier des financements, il faut que la structure soit composée au moins de deux médecins généralistes et d'un professionnel paramédical (infirmier, kinésithérapeute,...).

Perception des interlocuteurs sur les MSP

Les interlocuteurs sont unanimes dans leur perception des Maisons de Santé Pluridisciplinaires. Selon eux, il s'agit bien d'un « outil », d'une structure favorisant à la fois les conditions de travail des professionnels de santé, l'offre de soins aux populations, et de ce fait, l'arrivée de nouveaux médecins.

Les conditions de travail des professionnels de santé sont nettement améliorées car les MSP leur permettent de travailler en équipe, de partager leurs problématiques, leurs interrogations, d'échanger tout simplement. D'un point de vue matériel et financier, cela est également une nette progression car les coûts de fonctionnement (loyers, charges…) et investissements matériels sont mutualisés. Les locaux et matériels sont neufs, ce qui est également un avantage indéniable.

Par ailleurs, l'offre de soins aux populations est également améliorée grâce aux MSP. Elles favorisent, en effet, la pertinence et l'efficacité des soins, grâce à une équipe polyvalente regroupée en un même endroit, ce qui est aussi pratique pour les patients.

Dans ces conditions, les MSP sont un levier d'actions indispensables à l'attraction et l'arrivée de nouveaux médecins, selon les personnes rencontrées. Pour autant, ce levier ne se suffit pas à lui-même, en témoigne par exemple la situation « préoccupante » à la MSP de Bourbonne-les-Bains. La création de MSP doit s'accompagner d'un attirail d'actions favorisant les conditions de travail des professionnels, l'offre de soins aux populations mais également l'accueil de nouveaux médecins, en appréhendant l'association inévitable du projet professionnel et du projet de vie.

Constats santé :

- **Des départs à la retraite des professionnels de santé à anticiper.**
- **Une structuration territoriale dans le domaine de la santé à affiner avec des besoins plus ou moins urgent selon les Communautés de communes.**
- **Une mobilisation des acteurs publics et privés à activer pour se saisir de la problématique de la santé en pays de Langres.**

5 Mobilité[11]

5.1. Les éléments de cadrage

Le pays de Langres a une position stratégique au carrefour des axes autoroutiers A5 et A31.

La logique routière et la voiture individuelle sont privilégiées. L'étude réalisée en 2014 sur le pays de Langres montre la difficulté de cerner les propositions de mobilité face à la disparité des situations et des besoins, exprimés ou non, sachant que l'acte de mobilité est égoïste. L'utilisation de la voiture reste nécessaire en milieu rural où les distances à parcourir sont longues pour se rendre sur son lieu de travail, pour accéder aux services commerciaux, de santé…le système D et la solidarité restent de mise. Les produits de mobilité mis en place sur le pays de Langres répondent au public en difficultés (jeunes en recherche d'emploi, personnes en insertion) personnes âgées et adolescents (plus minoritairement).

Besoins de transport des personnes :

⇒ pour se rendre du domicile au travail,

⇒ le transport scolaire,

⇒ l'accès aux commerces, services, soins (hôpital, médecins, pharmacies…),

⇒ les loisirs,

⇒ l'accès aux gares de Culmont-Chalindrey et Langres.

La mobilité des personnes âgées repose sur la solidarité familiale et le Transport à la Demande (TAD). On note une rupture de mobilité à la jonction entre le 3ème âge et le 4ème âge. Les motifs de mobilité sont ponctuels car liés à des réponses aux besoins du quotidien (courses alimentaires, médecin, pharmacien…).

La mobilité des jeunes (hors cadre scolaire, moins de 18 ans sans permis) repose sur le transport par les parents, les voisins et le système D.

Il n'existe pas de plan de déplacement d'entreprises, pas de ligne de pédibus autour des écoles et des collèges, pas de démarches d'auto-partage. La continuité du parcours pour les personnes à mobilité réduite n'est pas une priorité des collectivités. L'obstacle financier et le manque de volonté politique freinent une mise en conformité de l'accessibilité (comme dans les commerces d'ailleurs).

[11] *Réalisée par DPLACE, MPPL et SMTPL*

5.2. L'offre de transport

Les structures intervenantes sur le territoire du pays de Langres sont :

- Le Syndicat Mixte des Transports du Pays de Langres (SMTPL),
- Mobilité Pour Plus de Liberté (MPPL),
- Plateforme départementale de Haute-Marne portée par MPPL,
- Transports urbains de la Ville de Langres,
- Association DPLACE,
- Vitici,
- Association des paralysés de France délégation de Haute-Marne.

Un site de co-voiturage local existe (www.covoiturage-mppl.net), mais est peu utilisé vu sa faible visibilité sur le web et la faible communication locale dont il a fait l'objet depuis sa mise en ligne en 2010. Une plateforme départementale de mobilité se met en place depuis 2013. La finalité de cette plateforme est attendue sur le pays de Langres. Une page facebook de covoiturage a été mise en place par des habitants du pays de Langres. Elle rencontre un succès croissant de par la facilité de mise en relation entre l'offre et la demande de transport, notamment pour un public de 15 à 35 ans. Les collectivités n'ont pas réalisé de points de co-voiturage identifiés pour stimuler ces démarches.

Le réseau de transport urbain sur Langres Saints-Geosmes compte deux lignes. 94 000 titres de transports ont été délivrés en 2013. Il répond à de réels besoins puisqu'il lie le pôle commercial de Saints-Geosmes au centre de Langres. Pour autant, les fréquences ne sont pas suffisantes, ce qui pénalise très largement les correspondances avec les trains en gare de Langres. Le réseau reste méconnu, d'une part, par un déficit chronique de communication et d'autre part, à cause du manque d'identification du réseau. Une remise à plat du réseau est demandée par les usagers.

L'association MPPL propose une **location de 2 roues** pour les personnes en difficulté sociale (jeunes en recherche d'emploi particulièrement). Une ligne solidaire test est mise en place pour favoriser l'accès à l'insertion pour des personnes isolées par leur incapacité à se déplacer de manière autonome. Ce système pallie à une lacune de transport en commun, les structures d'insertion étant dans des communes rurales, éloignées de Langres.

Transport à la Demande: Il reste des zones blanches sans transport en commun tout public. Le Syndicat Mixte des Transports du Pays de Langres (SMTPL) propose un Transport à la Demande (TAD) qui couvre 101 communes du pays de Langres (sur 172 communes). La présence du service est liée à l'adhésion d'une communauté de communes au Syndicat Mixte des Transports du Pays de Langres. Le coût d'adhésion proposé et le faible volume de fréquentation sur certains territoires freinent l'adhésion des EPCI.

Le service fonctionne 4 demi-journées par semaine (3€ par trajet). Toutes les lignes convergent sur Langres, Saints-Geosmes mais offrent la possibilité d'accès aux bourgs secondaires (Chalindrey, Longeau, Fayl-Billot…). Plus de 7600 personnes utilisent ce service par année depuis 2012. Il est d'abord utilisé par des personnes âgées et par des adolescents pour des transports assez longs (9 km en moyenne par passager transporté). La clientèle (souvent âgée) peine à se renouveler. Le service n'est pas assez valorisé sur le territoire (manque de communication ciblée).

Un service spécial TAD dessert 2 fois par jour la gare de Culmont-Chalindrey aux horaires d'arrêt du TGV Metz-Marseille. Il a connu depuis sa mise en place un réel engouement et draine largement sur le pays de Langres (fréquentation en hausse de 36% de 2012 à 2013).

Un autre service TAD (Syndicat Mixte des Transports Publics et Scolaires de la Région de Bourbonne-les-Bains) existe aussi depuis 15 ans sur la région de Bourbonne-les-Bains, pour proposer une offre de transport sur le bassin de vie de Bourbonne (28 communes) 1 jour par semaine. Des relations sont établies vers Culmont-Chalindrey (tous les jours), vers Langres (1 jour par semaine), vers Chaumont (2 jours par semaine).

Le territoire est historiquement marqué par le chemin de fer, avec l'ensemble gare-plateforme de Culmont-Chalindrey, grand nœud ferroviaire de l'Est de la France. L'étude mobilité 2014 montre que le pays de Langres est mal connecté à sa région par le ferroviaire (peu de rotations, des horaires peu pratiques), que la fréquence dessertes de la ligne 4 vers Paris et Belfort risque de diminuer, et que les agglomérations majeures proches de Langres ne sont pas accessibles aisément par train (Dijon, Troyes, Nancy), exception faite de Chaumont. La faiblesse de l'offre entre Dijon et Reims (1 desserte par jour) pénalise les usagers du pays de Langres pour des trajets nord-sud.

L'offre de transport par train est dans l'ensemble satisfaisante pour les rotations Chalindrey-Langres-Paris. Néanmoins l'offre s'est dégradée sur la liaison Paris-Belfort et, l'Etat se désengageant des Trains d'Equilibre du Territoire (TET), demandera la région Champagne-Ardenne des arbitrages budgétaires. La position du pays de Langres, au sud extrême de la région « en bout de ligne », laisse ainsi présager une réduction de l'offre de transport ferroviaire. L'offre TGV en gare de Culmont-Chalindrey (ligne Nancy-Méditerranée) est un élément important et polarisant pour le pays de Langres (seule liaison quotidienne entre la Lorraine et le sud Champagne-Ardenne). Les usagers font en moyenne 19 km pour accéder à la gare de Chalindrey (par le TAD) pour profiter du TGV. L'offre de transport TGV est plébiscitée par les usagers mais est fragile car la fréquentation (stable et régulière – 60 personnes/jour, au niveau du seuil de couverture économique) ne donne pas entière satisfaction à la SNCF. L'offre de transport train vers Dijon est considérée comme insuffisante et inadaptée. Les horaires proposés ne permettent pas aux usagers du pays de langres, depuis Langres ou Chalindrey, de réaliser des rotations domicile-travail vers ce pôle d'emploi attractif. La frontière administrative est un obstacle majeur à l'attractivité et au développement du sud Haute-Marne, aux portes de la Bourgogne.

Autres constats avancés, la complexité des dessertes nuisent à leur attractivité, tout comme le manque de politique tarifaire pour inciter les gens à prendre le train.

Côté ligne routière, on note l'absence de dessertes quotidiennes entre Chalindrey et Vesoul et, en soirée, entre Vesoul et Chalindrey. On peut regretter cette faiblesse de l'offre côté Haute-Marne alors qu'une offre conséquente est en place côté Haute-Saône et, particulièrement, entre Jussey et Vesoul et Champlitte et Gray. Offre à laquelle le pays de Langres n'est pas raccordée et qui, pourtant, permettrait d'avoir des dessertes quotidiennes en complétant le maillon manquant et de désenclaver Chalindrey, Fayl-Billot, Laferté-Sur-Amance et Bourbonne-Les-Bains côté Haute-Saône avec des raccordements possibles à Champlitte, à Vitrey-Vernois, à Jussey ou à Blondefontaine (situé à 10km de Bourbonne) sur les bus du CRFC.

Autres Infrastructures

D'une manière générale les flux des différentes routes du pays de Langres n'engendrent pas une surcharge ou une saturation du trafic, par contre l'amélioration en termes d'infrastructure et de sécurité devient urgent du fait d'un réseau fortement dégradé : D 619 Chaumont/Rolampont RN 19 Rolampont/ Langres.

Les difficultés de circulation sur la RN19 représentent un certain manque à gagner pour les acteurs économiques de Haute-Marne, comme de Haute-Saône et le risque de voir partir les donneurs d'ordres du territoire pour des régions moins enclavées est réel. De plus l'actuelle RN19 s'avère extrêmement accidentogène et de nombreuses villes situées sur son tracé souffrent de la fréquentation de poids lourds (Humes, Fayl-Billot et Langres...).

Le trafic journalier sur la RN19 est estimé à 5 000 véhicules par jour dont 30% de poids lourds. Ce trafic ne justifie pas un projet autoroutier.

L'aménagement de la D619 de Rolampont à Chaumont est insuffisant car les dépassements sont dangereux du fait d'absence de 3 voies dans certains secteurs et la traversée des communes rend cette route difficile en termes de sécurité et de fluidité de la circulation.

Le canal Entre Champagne et Bourgogne, long de 224 km, (gabarit Freycinet) relie la Marne à la Saône. Il traverse le pays de Langres du nord au sud, avec son point culminant sur le bief de partage des eaux de Balesmes sur Marne (avec le tunnel de ce gabarit le plus long de France – 4,2 km).
Peu adapté au tourisme (nombreuses écluses, peu de villages typiques sur le bord du canal) le canal a une vocation de trafic commercial. Pour autant depuis 2005, les collectivités ont réalisé des équipements nautiques pour les bateaux de tourisme (650 comptabilisés en moyenne sur une année). Ce canal est un canal de transit et non une destination du tourisme fluvial.

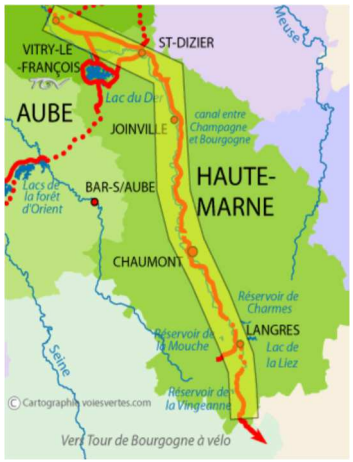

Les modes doux de déplacement sont peu favorisés (pas de pistes cyclables urbaines). Seules la voie verte (de Langres à Orcevaux), la voie bleue (Langres-lac de la Liez), et le chemin de halage du canal Entre Champagne et Bourgogne font office de pistes cyclables, mais d'abord pour la pratique de loisirs et pas pour des déplacements quotidiens. L'office de tourisme de Langres loue des vélos et vélos électriques pour une clientèle touristique. La pratique du cyclisme est somme toute assez dangereuse sur les axes les plus fréquentés (chaussée en mauvais état, nombreux camions, vitesse des voitures, valons marqués).

Constats mobilité :

- **Une réduction de l'offre de transport ferroviaire.**
- **Une offre de transport qui tente de couvrir le territoire du pays de Langres à travers diverses organisations (transport à la demande, transports urbains …).**
- **Les modes doux de déplacements peu développés sur le territoire.**

6 Couverture réseaux du territoire

6.1. La couverture internet

La carte des débits théoriques (établie en 2010 - données France Télécom) montre la géographie du réseau cuivre et ne reflète pas l'éligibilité aux différentes offres des opérateurs. Fin 2014, le pays de Langres compte 62 NRA (Nœuds de Raccordement d'Abonnés). Aucune commune n'est couverte par la FTTH (Fiber To The Home – fibre jusqu'à l'usager). Aucune couverture fibre n'est prévue en 2020 pour les communes du pays de Langres par Orange et SFR.

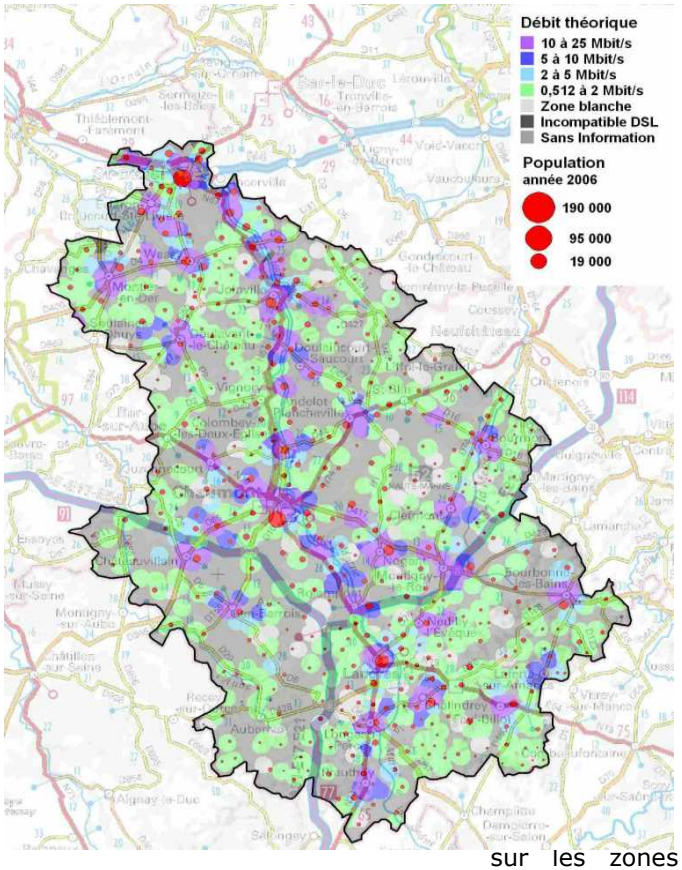

Les communes situées sur des axes de transport structurants et du réseau de collecte en fibre optique de France Télécom bénéficient des meilleurs débits (supérieurs à 10Mbits/s : Rolampont, Langres, Longeau, Prauthoy, Neuilly-L'Evêque, Montigny-le-Roi, Bourbonne-les-Bains, Chalindrey, Fayl-Billot. Le reste du territoire est couvert par du 0.512 à 2 Mbits/s. Le nombre de NRA (62), pour un vaste territoire, induit des sur-longueurs de lignes et ne permet pas de fournir un débit rapide à nombre d'habitations ou entreprises éloignées des NRA. Seules une douzaine de communes peuvent bénéficier du triple play (offre regroupant TV + téléphone + internet).

« L'offre de services et le développement rapide d'usages de plus en plus gourmands en débit font évoluer les besoins : il faut 5 Mbit/s pour le triple play, de 8 à 10 Mbit/s pour la télévision en haute définition. Transmettre une vidéo ou, dans le domaine de la santé, une IRM, est impossible avec un débit de 2 Mbit/s et prend plus de 5 heures avec 10 Mbit/s. Ce sont donc des offres bien supérieures qui seront nécessaires demain, sans parler des usages professionnels exigeant des débits symétriques (DSL) et plus élevés que ceux des particuliers, ni les besoins des services publics qui eux aussi vont croissant (hôpitaux, établissements d'enseignement...). La fracture numérique constatée pour le haut débit ADSL ne pourra que s'aggraver avec l'arrivée du très haut débit sur fibre optique ». Source : CETE de L'ouest – Etude de diagnostic de la couverture ADSL de la Champagne-Ardenne – 2011.

Si l'on regarde du côté des entreprises et des nouveaux services (cloud computing, web services…) force est de constater que le très haut débit devient un enjeu majeur pour la compétitivité des entreprises (source : CCIT Haute-Marne - mars 2014). L'usage d'internet est généralisé dans les entreprises (99%) ainsi que le taux d'interconnexion (59%) avec un taux d'usage du VPN de 87%. Près de 40% des entreprises juge le niveau de bande passante insuffisant pour leur activité et estime que le numérique devient si ce n'est prioritaire pour leur développement, au moins indispensable (pour deux-tiers des entreprises). A court terme, la moitié des entreprises déclarent souhaiter utiliser les services cloud, générant des besoins en matière de débits auxquels la couverture réseau actuelle répond de manière hétérogène sur le pays de Langres. La fibre optique est présente sur les zones d'activités de référence de Langres Nord, Langres Sud et Chalindrey. L'accès à la fibre serait plébiscité mais les opérateurs ne proposent pas d'offres. Le niveau de débit est un enjeu majeur pour les entreprises.

6.2. FTTH

Les infrastructures actuelles atteignent leur limite (téléphonie en paire cuivrée). Elles n'avaient pas été prévues à l'origine pour le transfert de données à très haut débit (début du web tout public en 1992-1993). Bien que des avancées technologiques majeures aient été faites depuis 10 ans, ces infrastructures de réseau atteignent leurs limites physiques. L'utilisation actuelle, résidentielle ou en entreprise, est de plus en plus gourmande de débit pour échanger, partager des fichiers et consommer des informations de plus en plus « lourdes ». Les besoins futurs passeront majoritairement par le déploiement de la fibre et de la 4G LTE (HDTV, VoD, VoIP…).

Aucune ligne fibrée n'est active sur le pays de Langres. Les opérateurs n'ont pas d'investissements programmés en ce sens sur le pays de Langres. Aussi, le Conseil Général Haute-Marne dans le cadre d'un SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique), déploie le réseau FTTH en réalisant d'abord la desserte optique « interurbaine » pour amener un point fibre dans chaque commune (objectif 2015). L'opérationnalité de la FTTH sera achevée par « plaques » jusqu'en 2025. Considérant cela comme un élément majeur et indispensable à l'aménagement numérique du territoire, il faut avoir conscience que les collectivités locales devront finaliser la démarche FTTH en réalisant « la boucle locale » optique sur leur territoire pour amener une fibre chez tous les usagers. Sur le pays de Langres, on compte globalement 13 500 lignes. Une boucle locale optique (par ligne) se chiffre actuellement à 1 800 € HT. Le coût d'investissement de la boucle locale se porterait ainsi à 24 Millions d'euros pour toutes les lignes du sud Haute-Marne.

6.3. 3G et 4G

La couverture 4G, tous opérateurs, est présente sur Langres et ses environs (cf. carte théorique ci-contre). Elle reste donc conscrite à quelques communes et profite à moins de 30% de la population du pays de Langres.

La couverture 3G est largement imparfaite et ne dessert pas des grands secteurs, telle la partie ouest du pays de Langres (cf cartes des couvertures 3G des opérateurs) et selon les opérateurs des zones plus restreintes (FREE notamment). Selon l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes), tous les habitants sont couverts en 2G (1er juillet 2012).

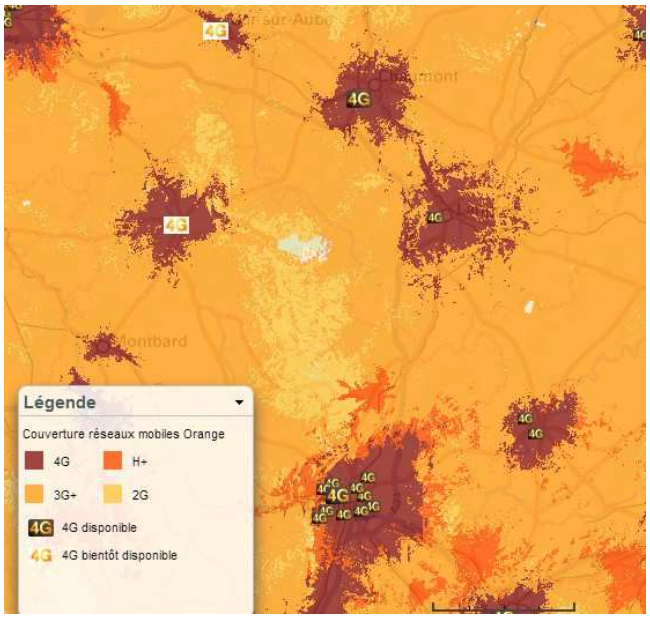

Couverture 3G SFR	Couverture 3G Bouygues	Couverture 3G FREE
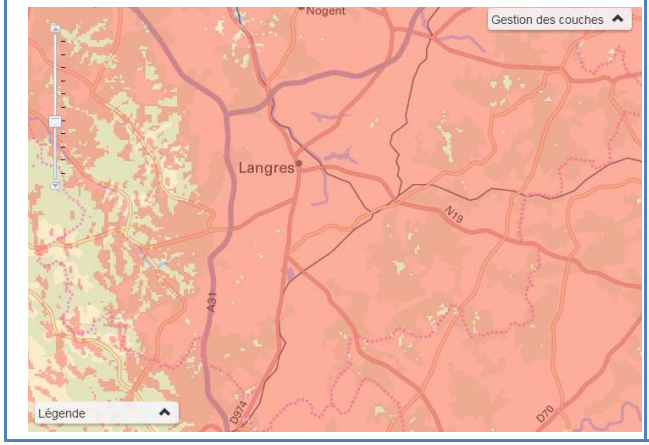	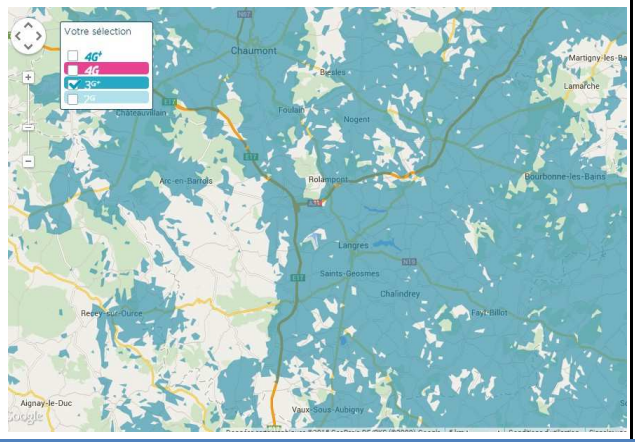	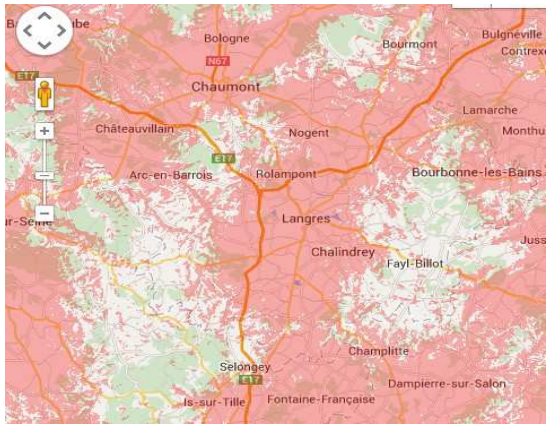

Cartes issues des sites web des opérateurs principaux en France Métropolitaine

Constats couverture réseau :

- **Une faible appropriation par les élus ne permet pas de faire levier sur une politique territoriale de long terme : services, SIG, éducation, formation professionnelle et continue, santé, culture, mobilité …**
- **La gestion des territoires n'utilise pas suffisamment le système d'information géographique.**
- **Sensibilisation du grand public par des nouveaux services web qui trouvent un public et s'inscrivent dans la durée.**
- **Le déploiement de la fibre ouvre des possibilités techniques accrues en matière d'inclusion des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) dans les projets de développement locaux, même dans le rural isolé.**

7 Culture[12]

7.1. Les éléments de cadrage

L'étude a été réalisée grâce à un questionnaire envoyé aux acteurs culturels du territoire.

L'état des lieux s'articule autour de 5 axes :

- **Les équipements culturels**
  Il s'agit des équipements culturels permettant la diffusion, création, pratiques d'activités culturelles. Champs artistiques divers.
- **La création**
  Cette catégorie désigne les structures et les artistes professionnels (personnes dont l'activité artistique est leur profession). Tous champs artistiques confondus. Il est bien entendu que les compagnies amateurs créent aussi. Mais nous ferons la différence car ces structures utilisent des réseaux différents. C'est pourquoi nous consacrerons aussi un axe aux pratiques amateurs.
- **La diffusion**
  Structures qui programment, accueillent, diffusent des activités ou événements culturels.
- **Les pratiques amateurs et enseignement**
  Groupes, structures composés d'amateurs dont la pratique est un loisir et ne constitue pas leur source principale de revenu.
- **Patrimoine et savoir-faire**
  Équipements et structures sur le territoire et travaillant sur la valorisation du patrimoine et de la mémoire « savoir-faire ».

a. quelques chiffres

⇒ **Nombre de structures recensées par le Pays de Langres : 176.** En 2007, 160 structures étaient recensées.

⇒ La plupart des structures ont plus de 20 ans.

⇒ Elles sont majoritairement associatives.

⇒ Nombre d'événements culturels inscrits dans le journal « Ecoutez-voir »:

2007 : 364 événements sur 12 mois
2013 : 577 événements sur 12 mois
Soit une multiplication de 1.5 le nombre d'événements sur le territoire en 6 ans.

[12] Sources : Association du Pays de Langres—étude du questionnaires janvier 2014 Pays de Langres et structures culturelles / étude du Cabinet ErnstetYoung—commande de France créative / Inspection générale des finances et Inspection générale des affaires culturelles / Fédération départementale des Foyers Ruraux / MDHM / Arts vivants 52

Un état des lieux plus complet et recensant les noms des structures est à disposition au Pays de Langres.

b. les structures

Activités et disciplines

Beaucoup de structures proposent des activités variées. En moyenne, une structure propose deux activités.
Ainsi, certaines structures de création proposent aussi de l'initiation. Il n'est donc pas insolite de retrouver certaines structures dans plusieurs catégories. Les structures déclarant comme activité principale « l'enseignement » et « la diffusion » sont les plus nombreuses.
La polyvalence des structures se retrouve également dans les disciplines. En moyenne, une structure propose 2.5 disciplines artistiques. Musique et Patrimoine sont les plus représentées.

Locaux

51% des structures ont un local administratif :

- 36% en sont propriétaire,
- 2% profitent d'une mise à disposition,
- 27% louent leur local.

16 structures sur les 43 ayant répondu au questionnaire déclarent avoir un local de répétition.

c. ressources humaines

Au niveau national
Le milieu culturel représenterait 1.2 million d'emplois (soit 5% de l'emploi intérieur global). Parmi ces emplois, 8% sont créés de manière connexe.

Sur le territoire
44 % des postes sont dédiés à l'artistique.
Près de la moitié des structures employeuses ont au moins un poste de permanent.

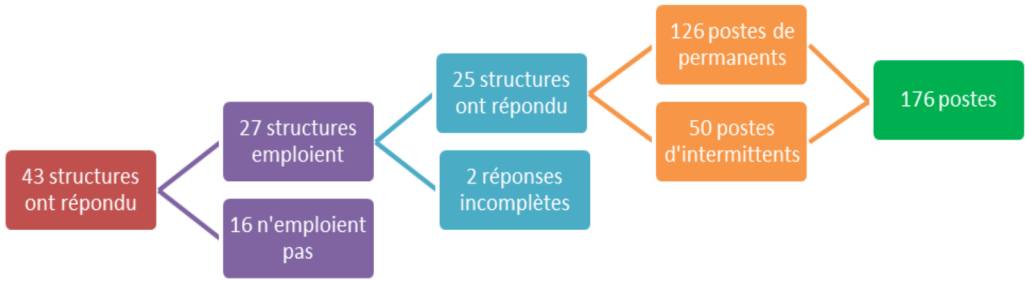

L'emploi d'intermittents du spectacle se fait majoritairement dans les structures de création.

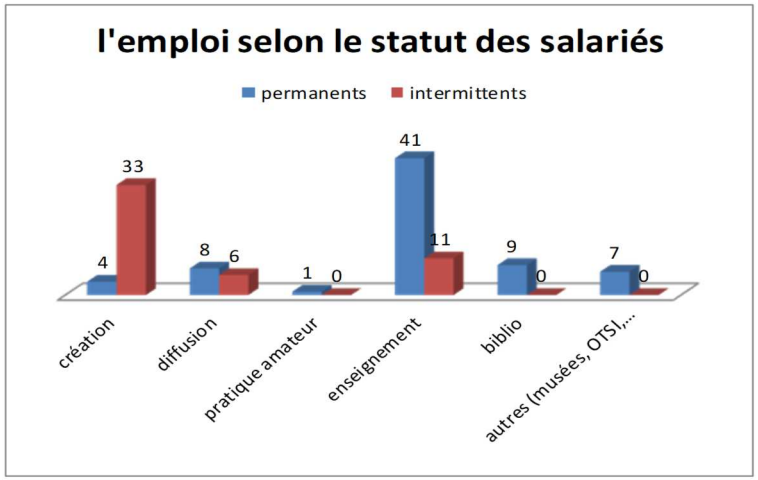

Le volume d'activités des emplois salariés présents dans ces structures sont extrêmement variables. Cela peut aller de quelques heures par semaine à l'emploi d'un temps complet.

On peut tout de même noter que sur l'ensemble des emplois, il existe une très faible proportion de postes à temps plein. **Le volume d'activités des emplois salariés dans ce secteur correspond à 96.31 équivalent temps plein**

Le secteur culturel est source d'emploi mais il est très peu sécurisé. 68% des structures déclarent rencontrer des difficultés pour pérenniser les postes.

Les structures pratiquant l'enseignement comme activité principale emploient le plus. Il s'agit surtout des écoles de musique et harmonies qui embauchent beaucoup de professeurs à temps partiel, voir quelques heures par semaine.

Le bénévolat est très présent dans ce secteur. : 3 487 adhérents au total pour les 43 structures interrogées dont 843 bénévoles actifs.

d. budget et territoire

Au niveau national

Il est à noter que l'apport de la culture à l'économie française est de 104.5 milliard d'euros soit 5.8% du PIB.

La valeur ajoutée des activités culturelles représentait en 2011, 7 fois l'industrie automobile, 4 fois l'industrie chimique et 2 fois l'industrie des télécommunications.

Pour 1€ investi par une collectivité, les retombées se situent entre 4€ et 8€.

Sur le territoire

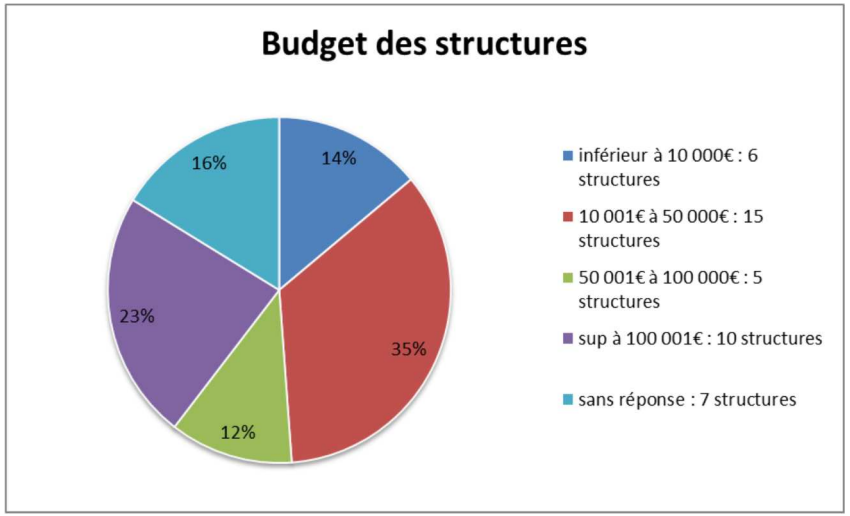

- 61% des structures reçoivent des subventions publiques.
- 40% des structures interrogées ont comme ressource principale leurs fonds propres.
- Le mécénat ou sponsoring concerne 26% des structures. Les parts de mécénat sur les budgets globaux vont de 1 à 20%.
- En moyenne, les structures qui ont répondu déclarent dépenser 30% de leur budget sur le territoire en direction des entreprises, associations … locales. Cela représente 44% des budgets cumulés.
- **Le montant (déclaré par les acteurs culturels) dépensé en direction des entreprises, associations du territoire correspond à 2 fois le montant des aides publiques déclarées par les structures (cette moyenne ne prend pas en compte les salaires).**

Cette étude ne comprend que les dépenses envers d'autres entreprises, associations … exerçant sur le territoire du pays de Langres.

Les salaires ne sont pas forcément pris en compte dans ce calcul.

Plusieurs associations ont spécifié qu'une grande majorité de leur budget était dédiée aux salaires d'employés habitants sur le territoire (c'est-à-dire, selon cette étude 96 ETP) : *« …..€ est versé en salaire net pour des salariés habitant, dépensant sur le Pays de Langres, c'est le maintien de deux familles sur le secteur. »- citation d'une structure culturelle employeuse*

7.2. Les équipements culturels

Le territoire du pays de Langres dispose d'un certain nombre d'équipements culturels permettant la diffusion et la pratique d'activités culturelles. Ceci dans des domaines artistiques très variés : salle de spectacles, écoles de musiques, musées, lieux d'exposition permanents, cinéma et studios d'enregistrement.

Il n'y a pas de salle de répétitions et de stockage pour la création.
Il n'y a également pas de salle pour recevoir des compagnies venues de l'extérieur (loges, stockage), comme par exemple pour recevoir les compagnies de théâtre de rue.

Bourbonne-les-Bains et Langres font office de pôle au niveau des équipements.

Il faut également noter que des équipements polyvalents de proximité existent. Ce sont des structures qui pourraient s'adapter à la réception de spectacles ou d'expositions par exemple.

Il existe également des lieux originaux qui peuvent accueillir du public (intérieurs et extérieurs).

Il existe **un réseau de bibliothèques/médiathèques** permettant un maillage du territoire en lecture publique et diffusion.
31 bibliothèques/médiathèques font partie du réseau départemental, 6 établissements sur le territoire sont hors réseau comme la médiathèque de Langres. Il existe 2 médiathèques, tête de réseau sur le territoire. 4 établissements font office de médiathèque.
(Pour la MDHM*, chaque catégorie d'établissements se définit en fonction de la population à desservir sur le bassin de population donné.)

Les bibliothèques/médiathèques sont, soit municipales, soit intercommunales.
La bibliothèque de Chalindrey est gérée par le Comité d'Entreprise de la SNCF de la région.
Il existe également des bibliothèques associatives comme la bibliothèque de la SHAL.

Les **salles de spectacles** sont municipales (salle Jean Favre par exemple) ou associatives (La Niche du Chien à plumes ou l'Epicerie). La jauge va de 60 à 550 personnes.

En ce qui concerne **les cinémas**, 2 sur 3 possèdent le label « Art et essai » (Langres et Bourbonne -les-Bains). Le cinéma Le Familial à Chalindrey est géré par une association.

Quelques chiffres

(source : MDHM et Pays de Langres)

Bibliothèques/médiathèques) : 38
Réseau MDHM : 2 médiathèques, tête de réseau*.
1 médiathèque / bibliothèque municipale
12 bibliothèques relais
17 petites bibliothèques
6 bibliothèques / médiathèques hors réseau
Salle de spectacles (équipées et dédiées) : 5
Cinémas : 3
Musées et lieux d'exposition : 14
Ecoles de musique : 4
Studios d'enregistrement : 2

* *MDHM : Médiathèque départementale de Haute-Marne gérée par le Conseil Général de la Haute-Marne.*
* *Médiathèque tête de réseau : Médiathèque municipale ou intercommunale qui relaie sur son territoire l'action du conseil général de Haute-Marne. Attractive, cette structure doit drainer un large public. Elle assure l'approvisionnement en livres des dépôts sur une zone géographique définie et est en partie gérée par des professionnels du livre et de la lecture. De par ses fonctions intercommunales, elle assure des missions d'animation et des services spécifiques sur l'ensemble des bibliothèques des communes environnantes. Elle est desservie de manière privilégiée par la MDHM*

Equipements culturels sur le pays de Langres en 2014

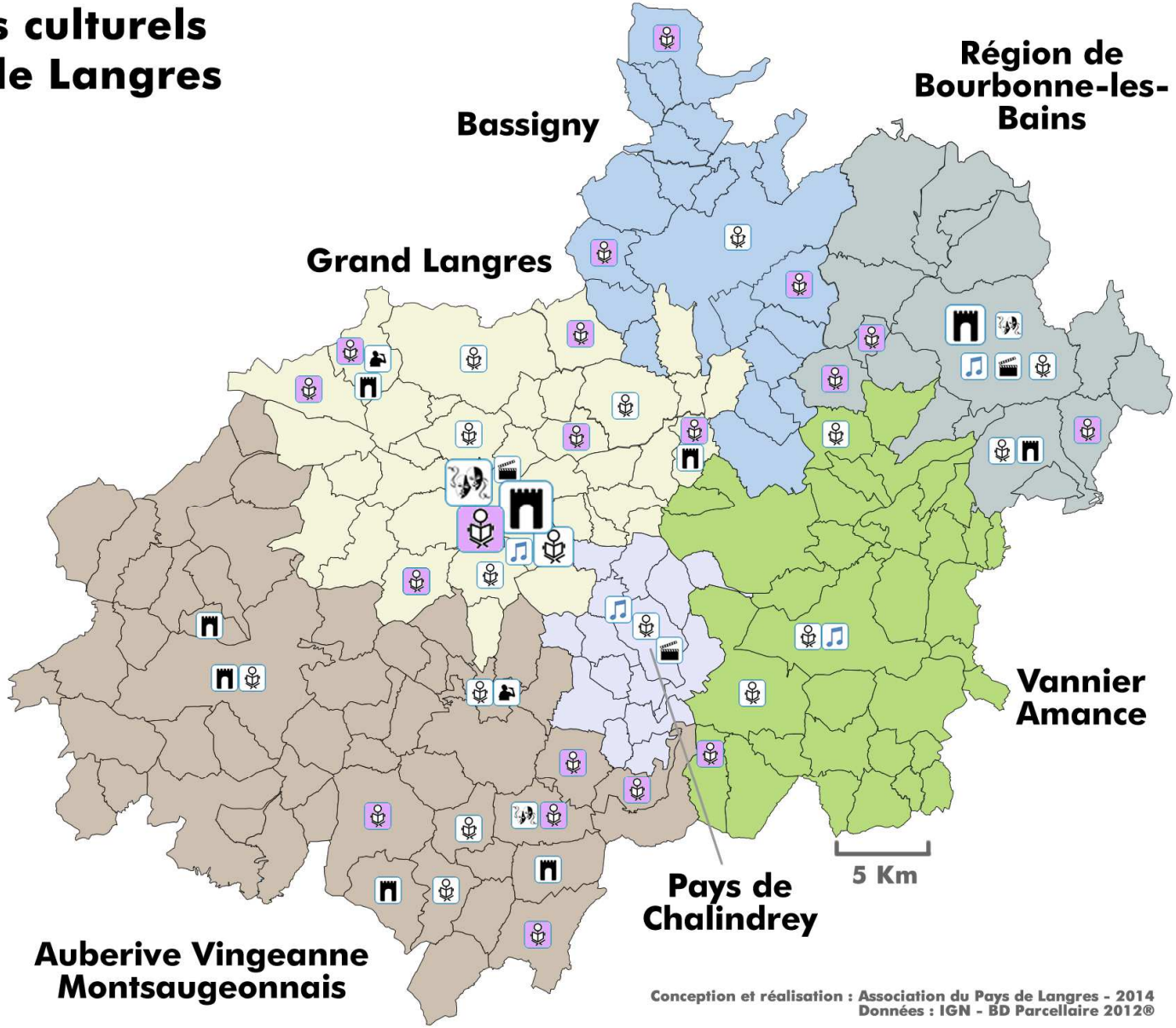

Equipements

- Médiathèque, bibliothèque relais
- Petite bibliothèque
- Cinéma
- Musée, lieux d'exposition permanente
- Salle de spectacle
- Ecole de musique
- Studio d'enregistrement

7.3. La création

Nous nous intéressons dans cette partie aux structures qui créent dans un cadre professionnel, tous champs artistiques confondus.

- **18 structures professionnelles de création. La majorité se situe dans le champ du théâtre** (activité principale). La plupart de ces structures proposent également de l'enseignement ou de l'initiation.
- 15 artistes qui n'ont pas de structure (art plastique/vidéo/chant)

Certains diffusent leurs œuvres sur le territoire tandis que d'autres sortent du périmètre.
Nous pouvons également signaler la diversité des champs artistiques représentés allant du théâtre à la vidéo en passant par la musique et la danse.
L'emploi d'intermittents du spectacle se fait majoritairement dans les structures de création.
L'état des lieux du spectacle vivant en pays de Langres établi en 2007 démontrait que toutes les structures disposaient de fonds publics. L'emploi est également un point important à suivre, voire à sauvegarder, que ce soit au niveau des permanents qu'au niveau des intermittents.

7.4. La diffusion

Dans cette partie nous nous intéressons plus particulièrement aux *structures qui programment des spectacles, accueillent des activités culturelles.*
Les structures de créations sont parfois organisatrices de la diffusion de leurs propres spectacles. Elles n'apparaissent pas à ce titre dans cet état des lieux dans la catégorie diffusion si elles diffusent exclusivement leur propre création.

Au niveau de l'équipement, rappelons qu'il existe 5 salles de spectacles sur le territoire ainsi que 3 cinémas.
Nous pouvons dénombrer 29 structures diffusant spectacles, films … La majorité sont des associations loi 1901.
Comme pour la création, les structures de diffusion proposent des rendez-vous sur un large panel de disciplines culturelles : musique, cinéma, jeune public, théâtre, expositions, photographie, lectures, contes, cirque, conférences … Les médiathèques/bibliothèques peuvent également proposer une programmation grâce notamment à la MDHM.

En plus des programmations annuelles de certaines structures (services municipaux entre autres), 20 rendez-vous réguliers (ou festivals) ont été dénombrés. Les programmations sur le territoire sont assez bien réparties sur l'année même s'il existe une hausse en été et une baisse en hiver.

Une grande partie de cette diffusion a lieu dans des salles non dédiées à l'accueil de spectacles.
Certaines structures diffusent sur un grand périmètre et s'appuient sur des partenariats locaux comme Autour de la terre, la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de Haute-Marne ou encore Tinta'mars. Il n'y a pas vraiment de public privilégié. La plupart des rendez-vous sont « tous publics » (il est possible de se rendre aux spectacles avec toute la famille).
Un événement se positionne plus vers le jeune public : le « Festival Tinta'mars ».

Il est à noter que s'ajoute tout au long de l'année des événements ponctuels grâce au travail de structures (dont le but n'est pas la diffusion culturelle) qui programment lors d'occasions bien particulières (fête de la musique, fête de villages, journée du patrimoine …).

Enfin, le bénévolat est important dans ce type de structures.

Événements inscrits dans Ecoutez-voir en 2013

Hiver : de 15 décembre 2012 au 28 février 2013: 40 événements inscrits
Printemps : du 1er mars au 31 mai 2013 : 138
Eté : du 1er juin au 15 septembre 2013 : 243
Automne (rentrée) : du 15 septembre au 15 décembre 2013 : 143

Rendez-vous culturels réguliers sur le territoire du pays de Langres

(période de référence : Déc. 2012– Déc. 2013)

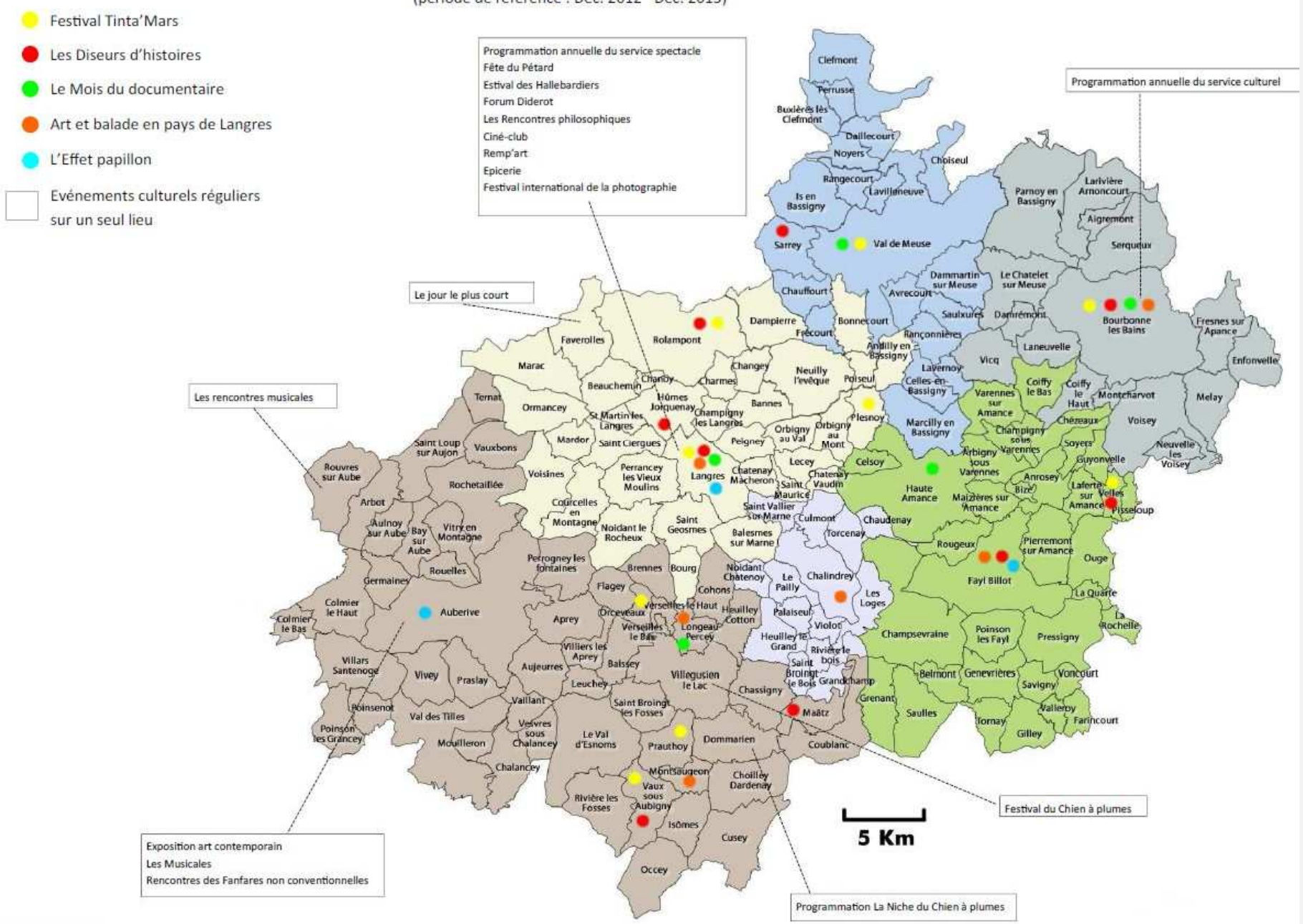

7.5. Les pratiques amateurs / enseignements artistiques

Il s'agit ici, des structures porteuses d'activités artistiques à destination des amateurs et/ou proposant des cycles d'enseignement de disciplines artistiques.

La pratique amateur est très souvent reliée à une structure d'enseignement, c'est pourquoi ces deux catégories sont rattachées.

L'enseignement artistique est présente sur le territoire et regroupe diverses disciplines.
Peu de structures ont l'enseignement comme principale activité alors que d'autres proposent un enseignement en plus de leur activité principale. C'est le cas, par exemple, de structures dont le but est la création, qui organisent également des ateliers de pratiques artistiques.
Beaucoup de structures proposent un encadrement professionnel.

S'ajoutent à la liste annexe, des ateliers ponctuels lors de festival (comme Tinta'mars), offices de tourismes …)

Dans ce domaine, on peut également signaler les actions culturelles en milieu scolaire. Ainsi, les établissements scolaires proposent aussi de l'initiation à la pratique artistique.

Il existe également une classe « Option théâtre » au lycée Diderot à Langres.

Quelques chiffres

58 structures recensées

Troupes de théâtre amateurs : 11 troupes
Enseignement théâtral : 13 structures
Enseignement arts plastiques : 13 structures
Enseignement chant : 11 structures
Enseignement musique : 12 structures
Enseignement danses : 16 structures

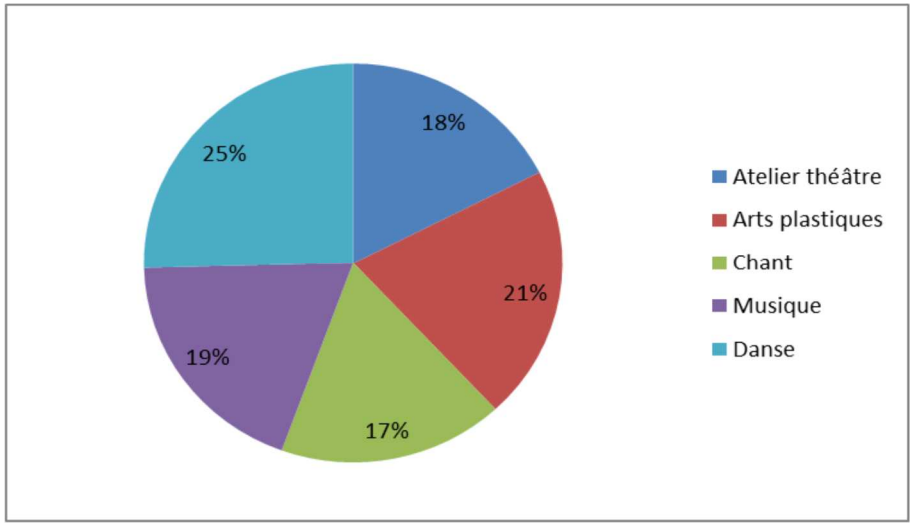

La danse est la discipline la plus enseignée.

La pratique amateur se fait surtout au niveau du **théâtre et de la musique.** On dénombre, par exemple, 12 troupes de théâtre amateur sur le territoire. Un festival, crée en 2013, ainsi que les Rencontres Départementales de Théâtre amateur leurs sont dédiés.

7.6. Patrimoine et savoir-faire

Ici, l'état des lieux se focalise sur les équipements et les structures existants sur le territoire et travaillant sur la valorisation du patrimoine et de la mémoire « savoir-faire ».

Il y a une réelle présence patrimoniale sur le territoire du pays.

Il existe de telles structures sur tout le territoire du pays de Langres. 41 structures ont été recensées, dont :

- 7 musées sur le territoire. Ils sont assez variés.
- 35 organisations (associations, services communaux, office de tourisme).

On peut différencier plusieurs catégories :

⇒ certaines structures sont créées pour valoriser un lieu patrimonial en particulier. C'est le cas, par exemple, de « l'Association Renaissance Château du Pailly », de « l'Association pour le patrimoine haut-marnais », etc.

⇒ D'autres ne sont pas attachées à un lieu mais mettent leurs savoir-faire ou pratiques artistiques au profit de la valorisation d'un lieu, d'un savoir-faire ou d'une personnalité. C'est le cas par exemple de la Compagnie des Hallebardiers ou du Forum Diderot.

⇒ Enfin, le Service patrimoine de la Ville de Langres et les 3 Offices de tourisme œuvrent à l'information et la valorisation sur tout le territoire.

Il est à noter que le nombre de bénévoles et d'amateurs dans ce genre de structures est très important.
Il existe également des chantiers d'insertion travaillant sur la rénovation de lieux patrimoniaux (exemple : Château du Pailly).
Il existe des techniques spécifiques de restauration et de valorisation sur le pays de Langres.

Zoom sur le label Ville d'art et histoire

La ville de Langres a obtenu ce label en 1985. Le label " Ville ou Pays d'art et d'histoire " concerne l'ensemble du patrimoine bâti de la ville ainsi que la mémoire des habitants. Il s'agit donc d'intégrer dans la démarche tous les éléments qui contribuent à l'identité d'une ville ou d'un pays riche de son passé et fort de son dynamisme.
Ce label a permis la mise en place d'outils de communication, de pédagogie (classe patrimoine), d'un service patrimoine …
Il peut être une locomotive pour différents projet sur le territoire.

7.7. Vers un projet territorial culturel en pays de Langres

Rappel des orientations « culture » dans la charte 2007-2013 :

⇒ Inciter et soutenir des projets en matière de spectacle vivant de dimension intercommunale.

⇒ Former et organiser les compétences sur le pays de Langres en renforçant l'information et la coordination des acteurs culturels, dans un objectif de structuration et d'optimisation des outils existants.

⇒ Définir et valoriser une politique culturelle partagée entre les acteurs culturels et les collectivités locales, en cohérence avec la ligne directrice du territoire : accueil et maintien de population.

Le Pays de Langres a créé durant ces dix dernières années des outils à disposition des structures culturelles tout en suivant les orientations de la charte.

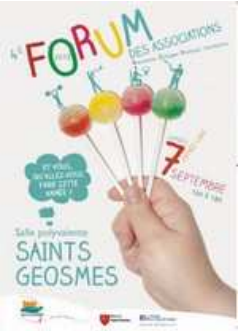

Orientation 1 : **Inciter et soutenir des projets en matière de spectacle vivant de dimension intercommunale.**

- Organisation d'un temps fort maillant le territoire : **Forum des associations**

Depuis 2010, l'Association du Pays de Langres organise le Forum des associations. Auparavant dédié aux pratiques culturelles, il est maintenant ouvert à toutes les associations ou structures proposant des activités. Pour sa 4ème édition, en 2014, le Forum a accueilli 650 visiteurs.

Orientation 2 : Former et organiser les compétences sur le pays de Langres en renforçant l'information et la coordination des acteurs culturels, dans un objectif de structuration et d'optimisation des outils existants.

- **Répertoire numérique des associations** : Le Point Information Service est un répertoire numérique disponible sur le site du Pays de Langres. Les associations, structures culturelles y sont présentes. Elles ont la possibilité de s'inscrire elle-même, de modifier leur fiche …
- **Base de données événementiels** : L'agenda des sorties sur le site du Pays de Langres est également une base de données regroupant les événements qui auront lieu sur le territoire. Il est donc utile pour connaître les dates disponibles afin de mettre en place une manifestation.
- **Culture 5.2** : Le Pays de Langres a travaillé avec le Pays de Chaumont et Arts Vivants 52 à l'élaboration et l'animation de la plateforme culturelle départementale « Culture 5.2 ». Il s'agit ici d'un agenda regroupant les événements culturels au niveau départemental. Il est également une base de données des structures culturelles du département.

Orientation 3 : Définir et valoriser une politique culturelle partagée entre les acteurs culturels et les collectivités locales, en cohérence avec la ligne directrice du territoire : accueil et maintien de population.

- Mieux connaître le spectacle vivant en pays de Langres : **Ecoutez-voir**

  Ce support de communication trimestriel a pour objectif de valoriser les différentes manifestations culturelles sur le territoire du pays de Langres. « Ecoutez-voir » est composé d'un calendrier des manifestations ainsi que d'articles mettant en valeur certains événements. Durant ces dix ans de parution, le journal a connu des transformations. Aujourd'hui, 4 numéros sortent par an.

  Au total, ce sont 27 000 exemplaires qui sont distribués chaque année dans 500 points de diffusion.

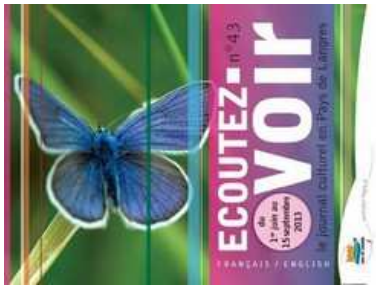

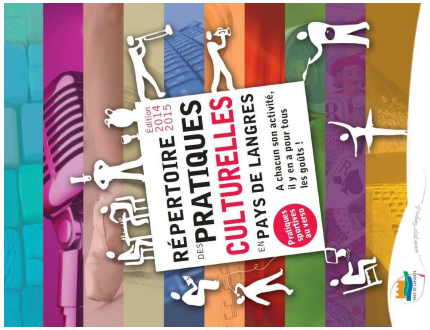

- **Agenda des sorties** (site internet du Pays de Langres) : L'agenda des sorties est complémentaire à « Ecoutez-voir ». Il recense toutes les manifestations (culturelles, sportives, loisirs …) sur le territoire. Les structures sont invitées à y inscrire leurs événements. Il est également utile pour connaître les dates disponibles pour mettre en place une manifestation culturelle. Il permet de coordonner l'animation culturelle sur le territoire.
- **Répertoire des pratiques culturelles et sportives** : Outil complémentaire au Forum, il regroupe (coordonnées, diverses informations) les structures proposant des activités, des pratiques dans divers domaines. Il permet aux habitants et nouveaux habitants de connaître l'offre d'activités culturelles et sportives sur le territoire.

Projets culturels soutenus par le programme européen LEADER (axe 1 de la stratégie LEADER) depuis 2009:

⇒ Nombre de projets culturels (ayant eu un accord favorable du comité de programmation) : 53.

⇒ Montant LEADER engagé : plus de 593 000 € soit 37,5% de l'enveloppe LEADER totale.

Constats culture :

- **Un tissu culturel important et varié : 176 acteurs et près de 600 événements répertoriés en une année.**
- **Un milieu source de retombées économiques et d'emplois (mais peu sécurisés) sur le territoire.**
- **Un milieu en difficulté.**
- **Equipement culturels présents sur le territoire grâce, surtout, au réseau médiathèque/bibliothèque.**
- **Un travail de création et de diffusion réel sur le territoire.**
- **Une « tradition » de pratiques amateurs et de bénévolat.**
- **Nécessité de travailler ensemble.**

8 Environnement

8.1. Les éléments de cadrage

Contractualisée en 2005 entre l'Etat, le Conseil Régional Champagne-Ardenne, l'ADEME le Conseil Général de Haute-Marne et le Pays de Langres pour une durée de cinq ans, **la charte pour l'environnement du Pays de Langres** était un programme partenarial pour un Développement durable du territoire. Elle constituait un **document de connaissance et un guide d'actions**, notamment pour les collectivités souhaitant développer une gestion environnementale. Elle donnait en outre un cadre d'action pour des porteurs de projets privés, associatifs.

Ainsi, le but recherché à travers la mise en place d'une charte pour l'environnement était de concilier développement territorial et respect de l'environnement.

Ce contrat se formalisait par un programme global en matière d'environnement qui :

- ⇒ répondait aux enjeux environnementaux prioritaires, notamment aux exigences réglementaires en matière d'eau, de déchets, de pollutions,
- ⇒ couvrait l'ensemble des volets du champ de l'environnement afin d'initier une réelle dynamique de développement durable qui aille au-delà des seules exigences réglementaires,
- ⇒ initiait une politique participative avec l'ensemble des acteurs locaux : associations, structures publiques et parapubliques, population…

L'état des lieux et le diagnostic de la charte pour l'environnement restent des éléments de références. Ils servent de guide pour la mise en relief des enjeux relevés en 2014 au regard des évolutions constatées depuis 2005 et des problématiques opérationnelles du volet d'actions de cette charte. En effet, force est de constater que les collectivités se sont peu investies à décliner la charte dans leur commune, de même le secteur associatif n'a pas globalement pu se saisir d'un tel outil.

Le bilan de la charte réalisé en 2011 établit trois constats :

- ⇒ Sans portage politique fort, la charte pour l'environnement et sa politique environnementaliste n'a pas été animée par une structure ad'hoc.
- ⇒ Peu de financements spécifiques étaient réservés (contractualisation d'objectifs et non de moyens) ce qui n'a pas favorisé une dynamique de projets.
- ⇒ Ne pas avoir enclenché de Plan Climat Energie Territorial n'a pas permis de trouver un possible levier technique et financier.

8.2. Bilan de la charte pour l'environnement

Actions en faveur de la protection de la ressource en eau

Plusieurs opérations intégrées dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte d'Environnement ont été annulées (projet de journées mondiales de l'eau organisée par la Communauté de communes des quatre vallées) ou reportées.

Les projets de restauration des berges et de préservation de la qualité des eaux sont en cours (1ère tranche réalisée en 2009, marché de maîtrise d'œuvre en cours pour l'aménagement des réseaux d'assainissement des communes).

Le projet d'un diagnostic des zones humides du bassin Rhin-Meuse a été initié par le Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne en partenariat avec la Chambre d'Agriculture mais rencontre des problèmes de concordance avec les actions menées dans le cadre de Natura 2000.

Une centaine de communes du pays de Langres ont lancé ou ont finalisé des études préalables à la mise en place de périmètre de protection de captage.

Actions en faveur des économies d'énergie et de la promotion des énergies renouvelables

Mise en place de chaufferies bois dans les collectivités du pays de Langres : 8 projets listés ont été réalisés, 1 réseau de chaleur est à l'étude, 1 projet a été abandonné. Projet majeur pour le territoire, la Ville de Langres développe un réseau de chaleur (bois énergie) pour alimenter des logements et le nouveau centre aquatique. D'autres projets d'installation de chaufferies automatiques au bois se mettent en place. Cette action se pérennise dans le temps et favorise la consommation de bois déchiqueté produit localement (2000 tonnes en 2010).

Le développement de l'installation de panneaux photovoltaïques est en cours, plus particulièrement chez les particuliers. Le CFPPA de Fayl-Billot a renoncé à mettre en place des formations sur l'éco construction et les énergies renouvelables, faute de candidats aux formations proposées.

Le projet de développement des taillis à très courte rotation a été abandonné, les porteurs de projets jugeant les risques financiers dissuasifs. De même, le développement des cultures énergétiques est concurrencé par le développement du bois énergie. Un projet de méthanisation est en réflexion sur le territoire et demande une expertise plus poussée pour que le maître d'ouvrage engage l'opération.

Actions en faveur de la protection et de la mise en valeur des milieux naturels et des paysages

L'opération de préservation des pelouses sèches de la Communauté de communes des Quatre Vallées a également été réalisée avec le Conservatoire du Patrimoine naturel.

Un suivi ponctuel de gestion écologique des bords de routes et chemins est réalisé sur les communes de Brennes et Orcevaux. L'action se poursuit sous maîtrise d'ouvrage de Nature Haute-Marne.

La création d'une réserve naturelle régionale en forêt domaniale d'Auberive est abandonnée puisque un projet de Parc national est en préfiguration entre la Côte d'Or et la Haute-Marne (Parc National de Forêt feuillue de plaine Entre Champagne & Bourgogne).

L'aménagement d'un verger conservatoire sur la Ville de Langres n'a pu être réalisé, un rendez-vous avec l'association des Croqueurs de Pommes a permis d'éclaircir les problématiques posées dans le cadre de ce projet.

Actions en faveur de l'éducation à l'environnement

La Ligue de l'enseignement 52 mène une expérience de sensibilisation du jeune public aux questions du développement durable (collège de Chalindrey). Le programme des cabanes a été réalisé et inauguré l'été 2010. Le programme de réhabilitation de la maison de Courcelles est achevé.

8.3. Les paysages

Parmi les 6 grands ensembles paysagers pouvant être distingués en Champagne-Ardenne, la Haute-Marne méridionale est un secteur de grande qualité paysagère à l'extrême Sud de la région (plaines et coteaux partagés entre de vastes massifs forestiers et des zones de polyculture – élevage). En raison de sa situation à la croisée des climats océanique et continental, de la variété de la géologie et de la géomorphologie, mais aussi de pratiques humaines qui ont généré une mosaïque de milieux, la Champagne-Ardenne est d'une manière générale une région favorable à une expression riche de la biodiversité (intérêt écologique des milieux naturels par le biais des inventaires ZNIEFF et ZICO et de la zone humide disposant du label RAMSAR 12. L'intérêt écologique des milieux naturels champardennais est reconnu, notamment par le biais des inventaires ZNIEFF et ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux) et de la zone humide disposant du label RAMSAR.
La DDT 52 est maître d'ouvrage d'un atlas des paysages de la Haute-Marne qui permettra, une fois établi et validé, d'actualiser les données (publication prévue en 2015). Celui-ci servira de référence et de base de travail pour les années à venir.

En effet, le paysage est un enjeu sur le Pays de Langres pour les élus. Nombreux sont ceux qui constatent que le paysage a été dégradé lors des 10 dernières années (disparition d'alignements de bords de routes, haies et bosquets, recul rapide des prairies…). Les principaux éléments dégradants cités sont les silos et hangars agricoles, les panneaux publicitaires ainsi que les lignes électriques et les décharges.

La qualité paysagère est issue de la diversité topographique, de l'occupation des sols et des milieux naturels. Quelques points de vue remarquables sont offerts grâce à un relief favorable. D'autres éléments constitutifs ressortent : le patrimoine architectural ancien, les ripisylves des cours d'eau qui permettent une lisibilité du paysage, l'activité agricole permettant de maintenir un paysage ouvert.

Néanmoins il faut porter une vigilance car une agriculture intensive modifie le paysage au profit d'une certaine monotonie :

- problème de remembrement abusif et de disparition des haies bocagères et meurgers qui ont pu engendrer des problèmes nouveaux (inondations récurrentes à Plesnoy),
- un paysage ayant tendance à se fermer sur la Montagne à cause de la déprise agricole (enfrichement et perte de la richesse écologique (pelouses sèches notamment),
- de nombreux bâtiments anciens non entretenus et abandonnés,
- des silos et hangars agricoles peu intégrés dans le paysage.

En matière de paysage batî on note des entrées de ville peu soignées, notamment à Langres : zones d'activités, panneaux publicitaires… et plus notable et remarquable dans le paysage, une déprise plus ou moins prononcée des villages dont le patrimoine batî (maisons, fermes) tombe à l'abandon faute d'occupation. Les extensions de villages et bourgs ruraux, dont les lotissements, sont aussi une menace puisqu'ils peuvent conduire à une perte de structure des villages rue. Les constructions nouvelles apportent aussi une disharmonie avec l'habitat local traditionnel et contribuent à la banalisation des paysages.

8.4. Les ressources

« Le Pays de Langres est remarquable par sa valeur écologique. La topographie, le climat et la géologie de ce territoire l'ont doté de milieux naturels et de paysages riches et diversifiés. Le secteur de Langres possède en outre une ressource inestimable qu'est l'eau, omniprésente sur le Pays, qui se trouve à la tête de 3 bassins versants.

Cependant, ces milieux (eau, milieux naturels, paysages) restent fragiles et doivent être identifiés, préservés, voire protégés pour garantir une qualité environnementale. Cet environnement privilégié, au-delà de l'aspect écologique, représente aussi un enjeu économique. Valoriser le territoire permet de le rendre attractif, non seulement au regard du tourisme, qui trouve déjà ses bases dans les différents éléments naturels qui composent le Pays de Langres, mais aussi vis à vis du développement économique, car le cadre de vie peut, entre autre représenter un argument favorisant l'établissement de nouvelles entreprises. »

Telle était dirigée la charte de l'environnement en 2005. En 2014, le contexte a évolué. Le couple environnement/économie touristique est toujours privilégié mais des problématiques que l'on trouvait déjà dans la charte pour l'environnement se sont affirmées plus fortement**. Le diagnostic suivant met en avant les thèmes retenus par les acteurs locaux dans la réflexion sur « Quel environnement dans le projet du Pays de Langres 2014-2024 ?».**

Bien que persistent des modifications dans les paysages, des pressions sur les milieux, la situation environnementale reste actuellement bonne sur le pays de Langres. Parallèlement, des expressions sociales récentes, locales, motivant la relocalisation des ressources et une réappropriation du sujet « je suis ce que je mange », appellent de nouvelles dynamiques sur le pays de Langres et forment des signaux positifs quant à la volonté de préservation de la qualité de l'agriculture locale de proximité, de la diversité des paysages et des milieux, exploités ou non.

Les ressources locales ne sont pas épuisées mais face aux enjeux naissants de l'énergie et de son corollaire, la transition énergétique, est-ce que le stock de ressources locales (renouvelables) permettra de diriger le territoire vers un scénario d'autonomie énergétique, tout comme, en balance, le poids de la sobriété énergétique ?

a. ressource en eau

En 2005 la qualité des eaux apparaissait comme thématique prioritaire sur le pays de Langres pour une majorité de la population et comme troisième priorité pour les élus. La qualité de l'eau étant perçue comme moyenne pour 60 % des élus et de la population : dégradation de la qualité de l'eau ressentie pour 33 % de la population et 14 % des élus - 40 % des élus jugeaient les cours d'eau peu entretenus.

La Haute-Marne est souvent citée comme étant le « château d'eau » de l'est de la France car de nombreux cours d'eau et fleuves y prennent leur source. La présence de ceux-ci requiert donc une vigilance particulière pour la qualité de l'eau et la protection des zones de captage. Situés en tête de réseaux hydrographiques, les cours d'eau haut -marnais subissent des étiages marqués. Les conditions hydrogéologiques du pays de Langres induisent une sévérité naturelle des étiages qui peut parfois aller jusqu'à l'assèchement.

C'est par exemple le cas de :

- L'Aujon sur le bassin de l'Aube,
- La Coulange, le Badin et le Vannon sur le bassin de la Saône.

A ces causes naturelles se rajoutent des causes d'origine anthropique qui peuvent accentuer ou créer des conditions limitantes :

- pompage et captage pour la production d'eau potable,
- prélèvements d'eau à usage agricole,
- prélèvements d'eau à usage industriel,
- détournement pour l'alimentation du canal Entre Champagne & Bourgogne
- travaux de recalibrage et reprofilage des cours d'eau,
- assèchement des zones humides, etc.

Cette accentuation de la sévérité des étiages entraîne une élévation de la température estivale de l'eau, provoque **l'exacerbation des manifestations des phénomènes de pollution** suite notamment à la diminution du potentiel de dilution des cours d'eau et à l'augmentation des températures, limite la diversité écologique des cours d'eau.

Trois objectifs de qualité différents ont été fixés par les SDAGE (Schémas Directeurs D'aménagement et de Gestion des Eaux) relatifs à chaque bassin-versant - selon l'état de chaque cours d'eau, dépendant de leur localisation, de la nature des rejets, de l'anthropisation qu'ils ont subi : 1B pour la grande majorité des cours d'eau, 1A pour l'Aube et l'Aujon amont, 2 pour la Meuse avale et la Marne amont.

Le SDAGE du bassin Rhône Méditerranée Corse (RMC) évalue que les cours d'eau du pays de Langres qui le concerne (Amance et Apance particulièrement) ne pourront atteindre les objectifs de bon état environnemental en 2021 au terme du schéma 2015-2021 : vulnérabilité nitrates, vulnérabilité relative au traitement des eaux résiduaires urbaines. Sur le bassin Seine Normandie (SN), la situation est mitigée. Les cours d'eau de l'ouest ont vu leur état s'améliorer (globalement bon). Les risques d'eutrophisation y ont régressé. Par contre pour les autres cours d'eau la situation reste insatisfaisante.

La qualité des eaux souterraines reste bonne selon la classification de l'Agence de l'Eau Seine Normandie. La situation est aussi positive sur le bassin Rhône Méditerranée Corse.

STATION	Cours d'eau	Etat chimique en 2012	Etat écologique en 2012	Agence de l'eau
ARBOT	Ruisseau d'Erelles	Inconnu	Bon	SN
AUBERIVE	Ruisseau d'Acquenove	Bon	Bon	SN
AUBERIVE	Ruisseau de Vivey	Bon	Bon	SN
AUBERIVE	Aube	Bon	Bon	SN
AUBERIVE	Ruisseau du Val Clavin	Bon	Bon	SN
AULNOY SUR AUBE	Ruisseau la Germainelle	Bon	Bon	SN
BAISSEY	Vingeanne	Inconnu	Bon	RMC
BAY SUR AUBE	Ruisseau de Vitry	Bon	Bon	SN
ROCHETAILLEE	Ruisseau du Gorgeot	Bon	Bon	SN
ROUVRES SUR AUBE	Ruisseau Longereau	Bon	Bon	SN
VILLEGUSIEN LE LAC	Vingeanne	Inconnu	Moyen	RMC
VOISINES	Suize	Mauvais	Moyen	SN
HUMES JORQUENAY	Mouche	Mauvais	Moyen	SN
HUMES JORQUENAY	Marne	Mauvais	Moyen	SN
LANGRES	Marne	Bon	Moyen	SN
ROLAMPONT	Ru du Val de Gris	Mauvais	Bon	SN
ROLAMPONT	Marne	Mauvais	Bon	SN
LECEY	Liez	Inconnu	Moyen	SN
COUBLANC	Resaigne	Mauvais	Bon	RMC
CHALINDREY	Salon	Moyen	Médiocre	RMC
BASSONCOURT	Meuse	Mauvais	Moyen	RM
SARREY	Traire	Mauvais	Moyen	SN
ENFONVELLE	Apance	Mauvais	Médiocre	RMC
MAIZIERES SUR AMANCE	Amance	Mauvais	Moyen	RMC
PISSELOUP	Amance	Mauvais	Moyen	RMC

Le tableau fait apparaitre que, d'ouest en est, la qualité de la ressource en eau se dégrade. D'états bons sur le secteur Auberive-Vingeanne-Montsaugeonnais, tant au niveau chimique qu'écologique, on passe à des états moyens (état écologique) à médiocres et mauvais (état chimique) sur les territoires est du pays.

Les sources de pollution et dégradation sont identifiées.

Le risque de dégradation des milieux aquatiques par les émissions diffuses de polluants vient principalement des apports de phosphore, d'azote ou de matières organiques ainsi que des pesticides utilisés de manière générale par l'agriculture ou plus localement pour l'entretien des espaces verts et des infrastructures.

En effet :

- de nombreuses communes sont équipées d'un réseau de collecte mais pas d'unités de traitement avant rejet dans le milieu naturel,
- la qualité des réseaux de collecte (taux de raccordement, fonctionnalité) constitue également un point faible,
- des rejets individuels directs sont fréquemment observés,
- l'efficacité épuratoire des dispositifs de traitement en place peut être remise en question,
- les régions de cultures sont à l'origine, suite au lessivage des sols, d'apports difficilement quantifiables en nutriments azotés et phosphorés, pesticides, fongicides et produits phytosanitaires, ayant pour effets visibles la prolifération végétale, l'eutrophisation. Les sites d'élevage sont par ailleurs à l'origine d'apports organiques parfois conséquents au niveau des systèmes aquatiques,
- la pollution industrielle affecte certains cours d'eau - Marne, Traire, Meuse : rejets de l'industrie agro-alimentaire ou des rejets toxiques (métaux lourds, hydrocarbures).

Assainissement collectif et non collectif

Depuis 2005 la situation s'est largement améliorée. Le territoire est couvert par des SPANC (Services Publics d'Assainissement Non Collectifs) réduisant ainsi la pollution des milieux et des cours d'eau due aux effluents domestiques. Les zonages d'assainissement couvrent progressivement le pays (103 en cours, 47 terminés, 17 sans zonage). De même le nombre de stations d'épuration est en hausse et couvre les besoins de 80% de la population du pays de Langres.

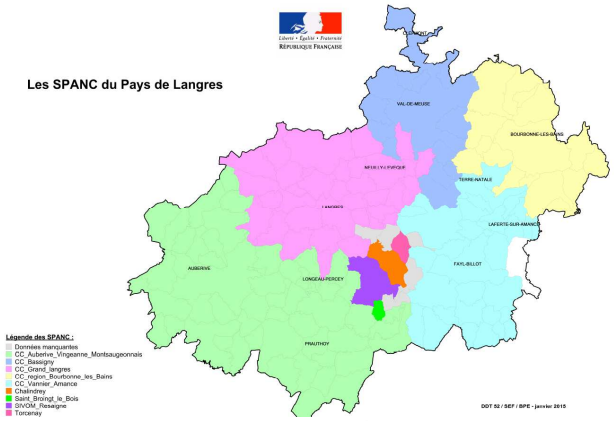

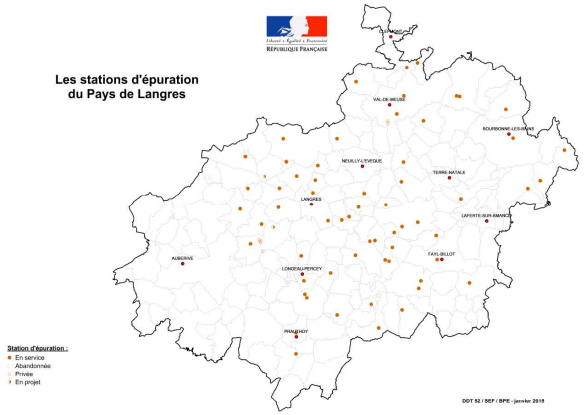

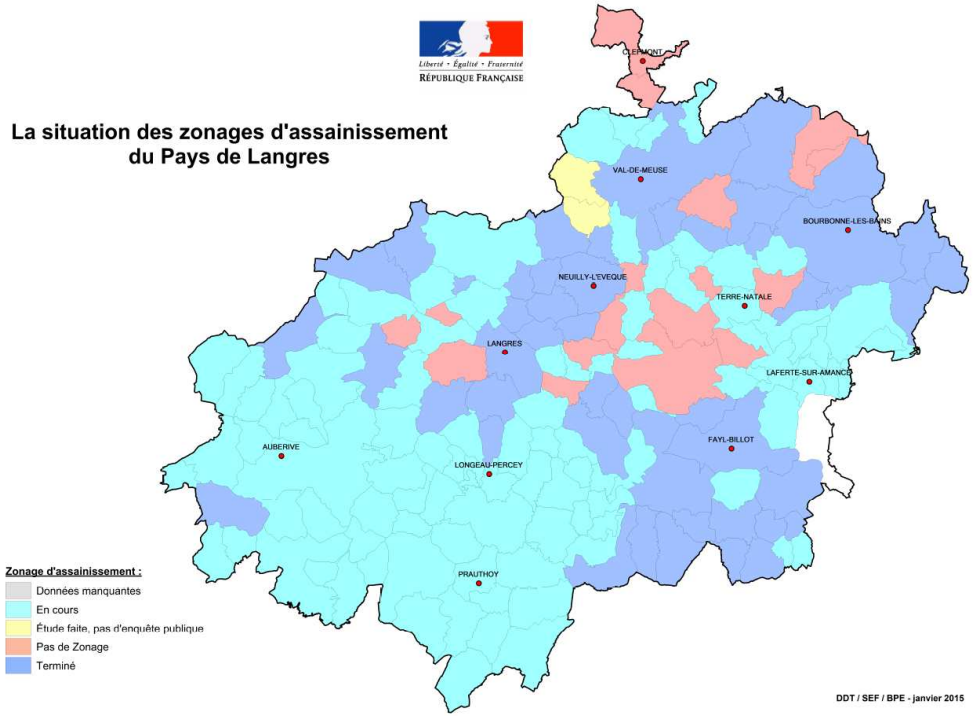

Protection des captages d'eau potable

Sous-bassin	Nombre de captages identifiés
Apance	4
Marne amont	4
Salon	1
Tille	1
Vingeanne	16
TOTAL	26

276 captages sont actifs en 2014. Parmi ceux-ci, 26 font l'objet d'une protection prioritaire pour causes de pollutions aux pesticides et aux nitrates majoritairement.

164 périmètres de protection de captages sont mis en place à ce jour.

Le SMIPEP (Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable) doit lancer en 2015 un schéma directeur qui comprendra un volet gouvernance. Ce volet permettra d'étudier la faisabilité de la prise de la compétence distribution par le syndicat mixte pour faire suite aux recommandations du SDCI dans l'objectif de rationaliser les services d'eau potable du secteur.

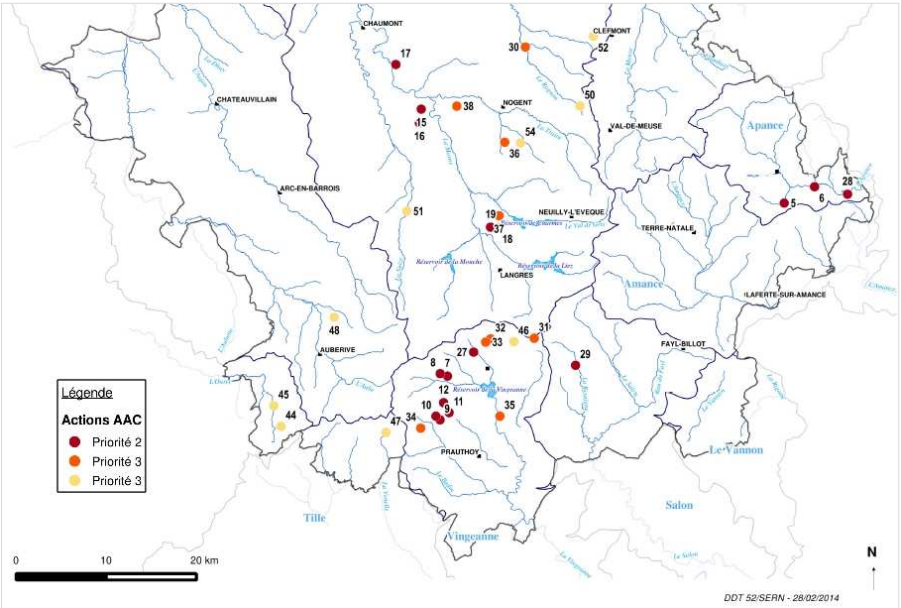

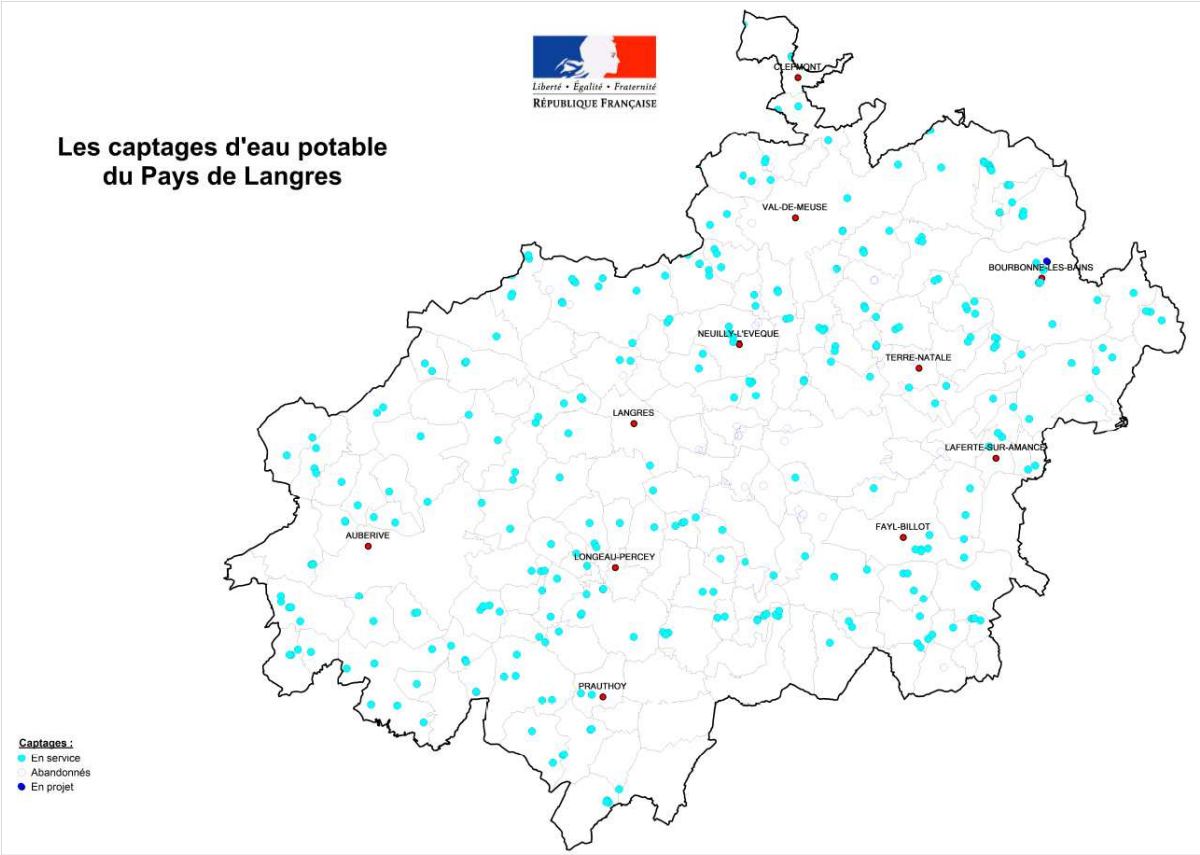

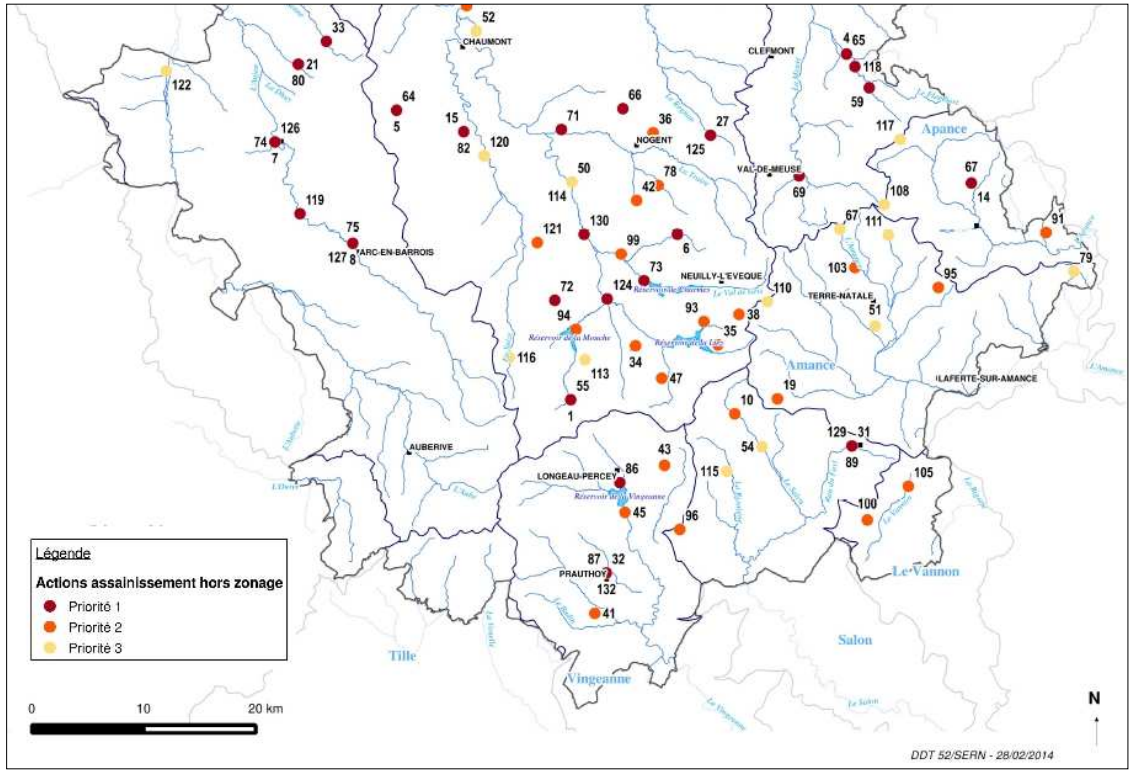

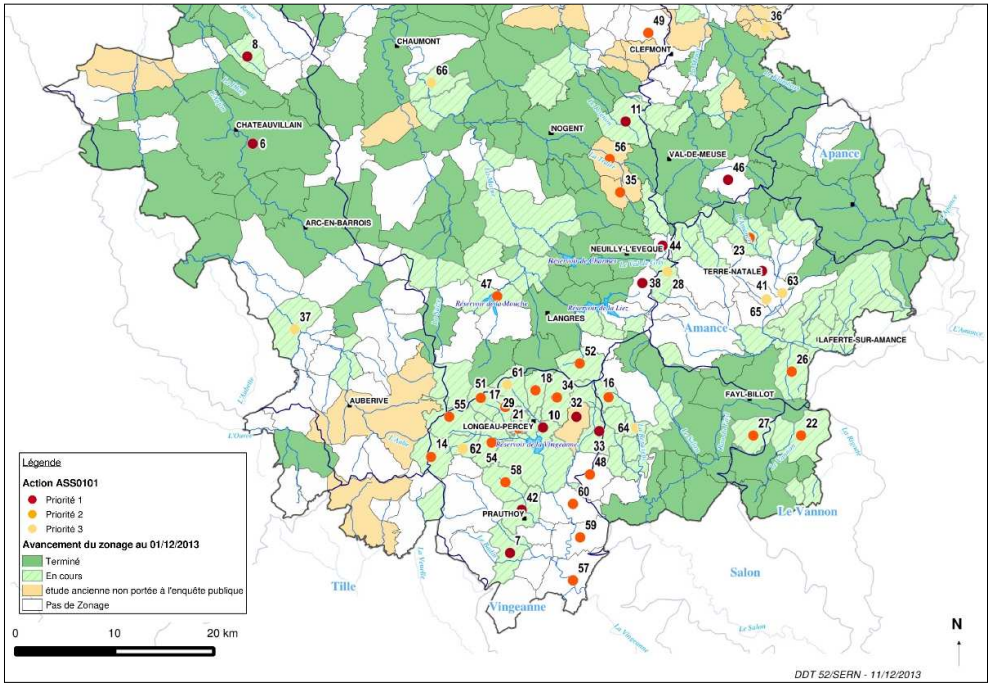

b. ressources renouvelables

Le pays de Langres est marqué par une ressource forestière abondante (72 000 ha de couverture forestière représentant globalement 40% du territoire) avec des peuplements de qualité et plus ou moins hétérogènes, garantissant une certaine capacité de résilience. Sa gestion est jugée bonne par les acteurs en place (CRPF, ONF, gestionnaires privés…) même si le morcellement est important, notamment chez les propriétaires privés.

Pour autant, malgré une ressource dense et disponible (peu d'obstacles à l'exploitation) la filière-bois locale reste à la peine malgré des volontés locales d'aider au développement des activités de première et seconde transformation :

- ⇒ Peu d'activités de transformation du bois (exportations),
- ⇒ Pratique des affouages et d'une économie noire qui ne permet pas de structurer une exploitation/commercialisation de bois bûche
- ⇒ ...

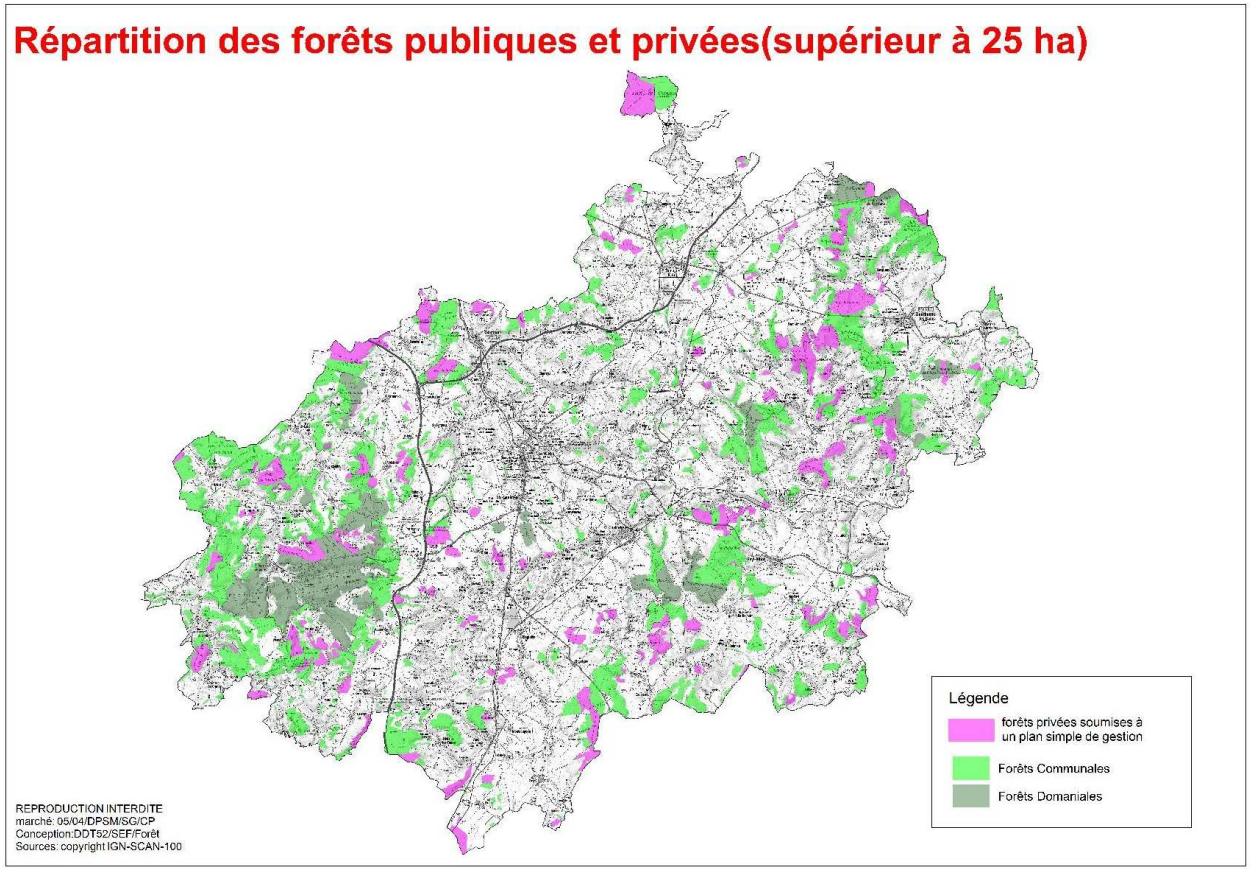

Une Charte Forestière a été validée en 2010 sur le territoire de la Communauté de communes Auberive-Vingeanne-Montsaugeonnais. Non suivi d'effets, ce document n'aura pas permis un passage en phase opérationnelle pour tenter de travailler les problématiques de territoire forestier :

- Mise en réseau des acteurs
- Valorisation du milieu forestier
- Expérimentation par la commande publique pour dynamiser le développement du bois de construction, d'aménagement…

L'exploitation de la ressource est valorisée à l'export (cf. Charte Forestière Auberive Vingeanne et Montsaugeonnais, PER Bois) sous forme de grumes, de bois de trituration. Le bois énergie est largement valorisé (50% des foyers du pays de Langres disposent d'un générateur de chaleur au bois). La fabrication de meubles reste aussi une activité porteuse d'emplois mais sous valorisée car confidentielle à l'échelon de l'économie du sud Haute-Marne (2 entreprises). La dynamique enclenchée par la constitution du parc national de forêt feuillue de plaine portera vraisemblablement des espoirs pour une filière bois fragilisée sur le pays de Langres.

c. rejets de Gaz à effet de serre (GES) et ressources énergétiques

Le Plan Climat Air Energie Régional de Champagne-Ardenne expose les émissions de gaz à effet de serre : 916 224 Teq CO2/an. L'absorption annuelle du secteur « équilibre » les rejets à 88% (-803 654 Teq CO2/an).

Pour les rejets de GES, ce sont en premier lieu l'agriculture (43,3%) et les transports (35,7%) qui à eux deux génèrent 80% des émissions du territoire. Le bâtiment (habitat et tertiaire), l'industrie, le traitement des déchets et l'industrie de l'énergie pèsent 20% des émissions de GES.

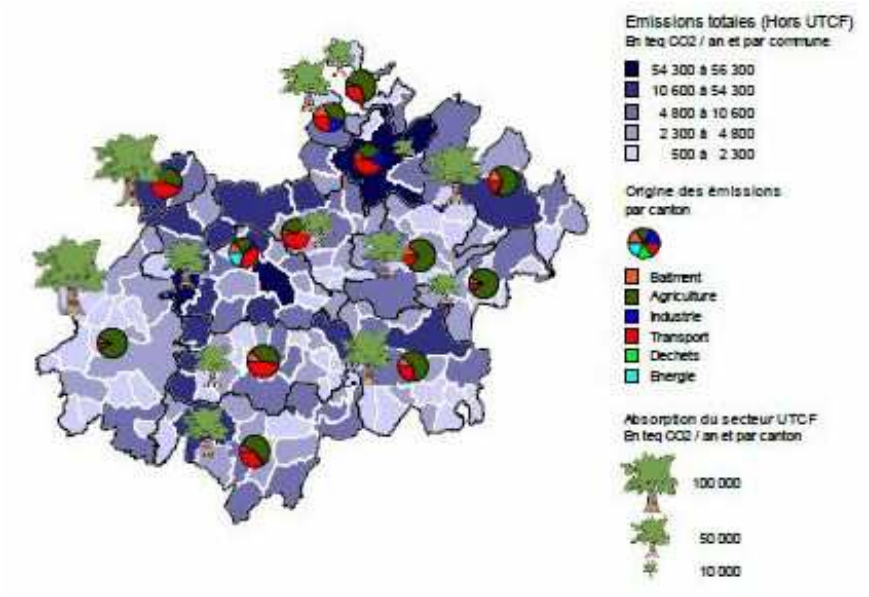

La répartition spatiale des émissions de GES sur le pays de Langres confirme les contributions majeures :

- ⇒ du réseau autoroutier (30 000 véhicules jour à Langres Nord pour exemple, dont 26 % de poids lourds),
- ⇒ du réseau routier (6000 véhicules jour sur le RN 19 entre Langres et Fayl-Billot, dont 19% de poids lourds, 6800 véhicules jour à Longeau, dont 15% de poids lourds) ,
- ⇒ du secteur de l'agriculture (élevage pour 64%, cultures pour 22%, machines agricoles pour 13%).

Le territoire est donc particulièrement tributaire des flux autoroutiers qui le traversent, tout comme le secteur agricole est tributaire de l'élevage bovin et vache laitière.

Dans le secteur du bâtiment trois points sont à relever :

- ⇒ la piètre qualité thermique du parc d'avant 1975 (70%),
- ⇒ des chauffages au fuel au bois très présents pesant sur les émissions de GES (90%), sachant que 39% des logements sont chauffés au bois et 50% des logements disposent d'un générateur de chauffage au bois),
- ⇒ une forte représentation d'appareils de chauffage vétustes et très consommateurs.

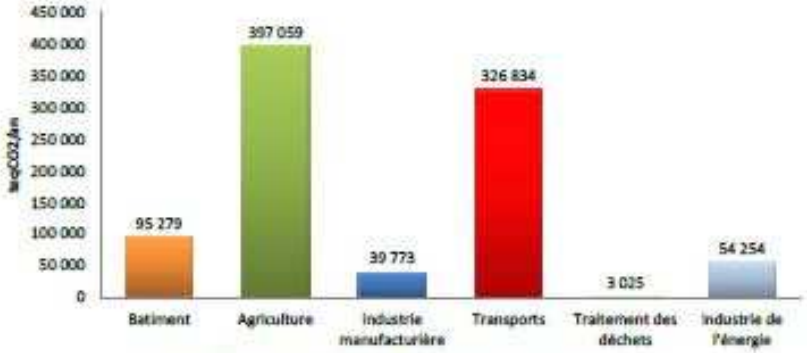

Emissions annuelles du territoire par grand secteur

Les consommations énergétiques ne sont pas toutes présentées dans le Plan Climat Air Energie Régional de Champagne-Ardenne. Néanmoins, on sait que les consommations pour les différents usages du bâtiment (résidentiel et tertiaire) se portent à 765 740 869 kWh/an (dont 72% pour le chauffage), engendrant une facture énergétique de 55,9 millions d'euros par année. La consommation énergétique du secteur agricole se porte à 104 288 174 kWh/an (78% liés au fuel pour le fonctionnement des machines agricoles).

En matière de production d'énergies renouvelables mesurées sur le territoire, deux secteurs sont bien développés :

- l'éolien avec 5 parcs en activités (52 mâts installés pour une puissance nominale de production de 104 Mégawatts) et un sixième en cours de projet (une vingtaine de mâts sur Vannier-Amance pour produire 60 Mégawatts) couvrant globalement 20% des besoins du parc de bâtiments du Pays de Langres et dépassant largement la consommation électrique globale du territoire (estimée à 110 Mégawatts),
- Les chaufferies bois installées en entreprises, en collectivités, communes, agriculteurs, particuliers fournissent 6,88 Mégawatts qui représentent 0,9% des besoins du parc de bâtiments du pays de Langres (2700 tonnes de bois consommées).

Un méthaniseur est installé sur le territoire (Agriculteur à Colombey-les-Choiseul-250 kw) et un autre est en projet (SAS CMV Biogaz à Chalancey-250 kw). La production électrique par cogénération reste donc faible.

La production d'énergie renouvelable connue à ce jour sur le pays de Langres se porte ainsi à 110 Mégawatts.

Constats environnement:

Bien que persistent des modifications dans les paysages, des pressions sur les milieux, la situation environnementale reste actuellement bonne sur le pays de Langres. Parallèlement, des expressions sociales récentes, locales, motivant la relocalisation des ressources et une réappropriation du sujet « je suis ce que je mange », appellent de nouvelles dynamiques sur le pays de Langres et forment des signaux positifs quant à la volonté de préservation de la qualité de l'agriculture locale de proximité, de la diversité des paysages et des milieux, exploités ou non.

Les ressources locales ne sont pas épuisées mais face aux enjeux naissants de l'énergie et de son corollaire, la transition énergétique, est-ce que le stock de ressources locales (renouvelables) permettra de diriger le territoire vers un scénario d'autonomie énergétique, tout comme, en balance, le poids de la sobriété énergétique ?